



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 25 septembre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438010

Accorder trois contrats de déneigement à 9200-2427 Québec inc.(Paysagiste Montréal) et 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain) pour les services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique pour une période de trois ans - Dépense totale de 726 935,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-28-AE (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134670003

Accorder un contrat à l'entreprise Transport Rosemont inc. pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, pour une somme de 159 286,37 \$, taxes incluses, pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 - Appel d'offres public 13-13069 - (4 soumissionnaires).

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1131887002

Accorder un contrat à LaSalle Ford pour l'acquisition de 10 véhicules Explorer Police Pack (Interceptor) 2014, pour une somme maximale de 417 381,67 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 13-13136 (4 soumissionnaires) /Autoriser un virement budgétaire de 561 100 \$ entre projets au PTI du Service de sécurité incendie de Montréal.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309012

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Installume inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 491 772,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1135309012 (5 soumissionnaires)

20.007 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135329002

Accorder un contrat à Teltech Télécommunication inc. d'une durée de deux mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Henri-Bourassa et Notre-Dame (réseaux 201,202, 203,206 et 207), pour une somme maximale de 268 651,62 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364005 - (5 soumissionnaires)

20.008 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135329003

Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Berri/Lajeunesse, Iberville/Rosemont, Christophe-Colomb et Viger/St-Antoine (réseaux 38,58,75 et 200) , pour une somme maximale de 276 196,97 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364006 - (5 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135329004

Accorder un contrat à Teltech Télécommunication inc. d'une durée de deux mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en cuivre sur les axe St-Urbain/Clark, St-Denis et Acadie (réseau 16,34 et 37), pour une somme maximale de 155 590,26 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364007 - (5 soumissionnaires)

20.010 Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1136075003

Résilier le contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (CE13 0252) pour les services professionnels d'un expert Oracle senior - Appel d'offres 12-12596.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1136340002

Accorder un soutien financier total de 129 500 \$ à 14 organismes pour 18 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130429002

Autoriser la réception d'une subvention de 140 350 \$, plus intérêts, provenant du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien des expositions permanentes des institutions muséales, pour le projet intitulé «Renouvellement partiel de l'exposition permanente de l'écosystème du Saint-Laurent marin» / Approuver un projet de protocole à cet effet.

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751016

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour la réalisation des études préalables requises pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu, dans le cadre de l'Entente MCC - Ville sur le développement culturel / Approuver un projet de convention à cet effet auquel interviennent et contribuent les Hospitalières de Saint-Joseph

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634006

Réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social / Confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131351002

Autoriser l'utilisation du budget disponible du projet de murale non réalisé de l'avenue du Parc à la réalisation d'un nouveau projet, soit la murale «Michel Tremblay» dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'organisme MU.

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130138001

Autoriser la tenue de l'événement « Mise au jeu 2013 » le mardi 1^{er} octobre 2013, de 15 h à 23 h, et autoriser l'occupation du domaine public afférente sur la Place des festivals et sur les rues en périphérie / Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance, relativement à la présentation de cet événement

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577011

Approuver la 7^e partie de la programmation d'événements publics 2013 / Autoriser l'occupation du domaine public du 1^{er} octobre au 27 novembre 2013.

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136242017

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une subvention de 2 400 \$ en provenance du Conseil des Arts du Canada relativement au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130879003

Accepter un revenu supplémentaire de 2 100 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation du spectacle Hansel et Gretel, une production du théâtre La Roulotte / Autoriser un budget de dépense et de revenus équivalent à 2 100 \$.

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1133903025

Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance du programme Municipalités Amies des Aînés (MADA) vers le programme de protection des bâtiments administratifs, dans le cadre des travaux au Centre culturel de Pierrefonds

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135196002

Autoriser un virement budgétaire de 103 362,20 \$, en provenance du projet 36300 - Mises en valeur des immeubles patrimoniaux vers le projet 36420 - Programme de remplacement de véhicules - Culture, pour l'acquisition de deux camions-fourgons utilitaires Sprinter dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Mercedes-Benz Canada (CE11 0678).

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353005

Dépôt du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353006

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2013.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

CE : 20.001
2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133438010

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de déneigement à 9200-2427 Québec inc.(Paysagiste Montréal) et 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain) pour les services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique pour une période de trois ans - Dépense totale de 726 935,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-28-AE (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots indiqués, pour une période de trois ans, les contrats de services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-28-AE;

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	Lot 1 - Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.	268 006,72 \$
9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs métropolitain)	Lot 2 - Lieu d'enfouissement technique	347 310,73 \$
9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	Lot 3 - Réseau des intercepteurs	111 617,73 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-09-13 14:02

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438010

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de déneigement à 9200-2427 Quebec inc.(Paysagiste Montréal) et 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain) pour les services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique pour une période de trois ans - Dépense totale de 726 935,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-28-AE (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats de déneigement pour les terrains et routes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le lieu d'enfouissement technique et le réseau des intercepteurs venaient à échéance le 30 avril 2013. L'octroi de nouveaux contrats permettra d'assurer la continuité de ces services pour une période de trois ans, aux endroits cités précédemment. Un appel d'offres a été lancé le 10 juin 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. Un addenda fut émis le 26 juin pour retirer la route d'accès no 1 menant à la Station d'épuration du lot 1. La validité des soumissions est de 180 jours. Les montants de contingences prévus pour la durée de ces contrats sont de 17 246,25 \$ pour la station d'épuration des eaux usées (lot 1), 22 420,12 \$ pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et 6 898,50 \$ pour le réseau des intercepteurs (lot 3). Ces contingences représentent moins de 10 % du montant estimé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1164 du 4 août 2010 - Accorder à Déneigeurs Métropolitain, les contrats pour les lots 1 et 2, aux montants de 201 143,25 \$ et 271 577,25 \$, taxes incluses et à Paysagistes Nord-Est, le contrat pour le lot 3, au montant de 125 742,75 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1811-AE.
CE07 1187 du 7 août 2007 - Accorder à 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain), les contrats pour les lots 1 et 2, aux montants de 206 705,30 \$ et 269 873,42 \$, taxes incluses et à 9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est), le contrat pour

le lot 3, au montant de 133 834,27 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Site d'enfouissement - carrière Demix, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1807-AE.

DESCRIPTION

Les contrats des lots 1 et 3 comprennent le déneigement des routes et bâtiments de la Station d'épuration des eaux usées, des édicules, stations de pompage et structures de chute localisés sur le réseau des intercepteurs et collecteurs de l'agglomération de la Ville de Montréal sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées. La fourniture et l'épandage de sel et de pierre concassée sur demande sont aussi inclus dans ce lot.

Le lot 2 comprend le déneigement et/ou déglacage des routes d'accès au lieu d'enfouissement technique, de même que la fourniture et l'épandage sur demande de pierre concassée 14 mm.

JUSTIFICATION

Les travaux de déneigement ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine, afin d'assurer l'accès sécuritaire à nos édifices et aux équipements de la Station d'épuration des eaux usées, du lieu d'enfouissement technique de même que pour divers bâtiments et structures du réseau des intercepteurs et collecteurs. Ces derniers sont répartis sur tout le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal.

La main-d'oeuvre ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux ne sont pas disponibles à la Direction de l'épuration des eaux usées.

Treize entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et cinq d'entre elles ont présenté une soumission. Parmi les huit compagnies qui n'ont pas soumissionné, une a remis sa soumission en retard, trois compagnies n'ont pas soumissionné par manque de temps et les autres par manque d'intérêt.

En vertu de la clause 4.2 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres, les contrats peuvent être accordés globalement ou par lot et les soumissionnaires n'avaient pas l'obligation de soumissionner sur tous les lots.

Les soumissions suivantes ont été reçues pour les différents lots de l'appel d'offres :

Lot 1 - station d'épuration des eaux usées

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	250 760.47 \$	17 246.25 \$	268 006.72 \$
2. 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs métropolitain)	258 491.62 \$	17 246.25 \$	275 737.87 \$
3. Les entreprises Daniel Robert	269 765.84 \$	17 246.25 \$	287 012.09 \$
4. Cubix excavation	545 326.42 \$	17 246.25 \$	562 572.67 \$
5. Ramcor construction inc.	574 645.05 \$	17 246.25 \$	591 891.30 \$
Estimation interne des professionnels	222 868.69 \$	17 246.25 \$	240 114.94 \$
Coût moyen des soumissions reçues			348 332.34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29.97%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			294 565.95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			109.91%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			27 891.78
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			11.62%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(7 731.15)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-2.80%

L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne est défavorable de 11,62 % sur trente-six mois. Puisque l'écart entre la plus basse conforme et la troisième plus basse n'est que de 6,62 %, l'on peut affirmer que le prix soumissionné par la compagnie 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) est représentatif du marché.

Si l'on compare les prix du plus bas soumissionnaire conforme à ceux du dernier contrat, l'on note un écart important de 20 350 \$ sur trois ans pour le déneigement de la station d'épuration (article a du bordereau de soumission) qui s'explique surtout par l'incertitude entourant le prix du pétrole.

Lot 2 - Lieu d'enfouissement technique

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. 9095-5238 Québec inc. (FASRS Dénéigeurs métropolitain)	324 890.61 \$	22 420.12 \$	347 310.73 \$
2. Les entreprises Daniel Robert	434 950.42 \$	22 420.12 \$	457 370.54 \$
3. Ramcor construction	511 178.85 \$	22 420.12 \$	533 598.97 \$
Estimation interne des professionnels	249 973.90 \$	22 420.12 \$	272 394.02 \$
Coût moyen des soumissions reçues			446 093.41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			28.44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			186 288.24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			53.64%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			74 916.71
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			27.50%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(110 059.81)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-24.06%

L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne est défavorable de 27,5 %. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de 140 % du prix soumissionné par 9095-5238 Québec inc. (FASRS Dénéigeurs Métropolitain) pour le déneigement et le déglacage du LET (article a du bordereau de soumission). Le prix de cet article est passé de 43 690,50 \$ en 2010 à 104 828,46 \$, pour une période de trois ans.

Il est à noter que Dénéigeurs Métropolitain avait obtenu en 2010 ce même contrat pour une période de trois ans avec un écart de 51 809,63 \$ par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire. Il apparaît évident que cette compagnie a voulu ajuster son prix pour se rapprocher de celui du marché. L'incertitude entourant le prix du carburant explique également une partie de cette augmentation.

L'article c) du bordereau de soumission concernant la fourniture et l'épandage de pierre concassée 14 mm est passée de 152 100 \$ à 176 400 \$, à cause de l'augmentation des coûts de transport.

Malgré ces augmentations, l'écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse demeure favorable de 24,06 %.

Lot 3: Réseau des intercepteurs

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	104 719.23 \$	6 898.50 \$	111 617.73 \$
2. Les entreprises Daniel Robert	164 977.63 \$	6 898.50 \$	171 876.13 \$
Estimation interne des professionnels	139 062.26 \$	6 898.50 \$	145 960.76 \$
Coût moyen des soumissions reçues			141 746.93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26.99%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			60 258.40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			53.99%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(34 343.03)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-23.53%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(60 258.40)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-35.06%

L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne est favorable de 23,53 %, ce qui représente une réduction de 34 343,03 \$ par rapport à notre estimé et une diminution de 14 125,02 \$ sur le dernier contrat accordé pour le déneigement des intercepteurs en 2010 (1811-AE).

Considérant que :

- le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 3, la compagnie 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) a présenté pour ces deux lots une offre favorable de -1.67% par rapport à notre estimé,
- malgré un écart défavorable de 27,5% sur le lot 2, le prix soumissionné par 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs métropolitain) demeure nettement avantageux, si comparé aux propositions des deux autres soumissionnaires,
- pour le total des trois lots, l'écart entre les plus basses conformes et notre estimé interne est défavorable de 8,56%.

Les validations requises à l'effet que les adjudicataires ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Ces entreprises nous ont également fourni une attestation de Revenu Québec datée du 17 juin 2013 pour 9200-2427 Québec inc. et du 5 septembre 2013 pour la compagnie 9095-5238 Québec inc..

Il est recommandé d'octroyer à la compagnie 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) un contrat pour les lots 1 et 3 au montant de sa soumission; soit 379 624,45 \$, taxes incluses, et d'octroyer un second contrat pour le lot 2 à la compagnie 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs métropolitain) au montant de sa soumission; soit 347 310,73 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2014 à 2016. Les crédits requis pour l'octroi de ces contrats sont de 726 935,19 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 695 322,44 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

Lots 1 et 3

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Déneigement

Lot 2

Division : Ingénierie et Laboratoire

Objet de dépenses : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Déneigement

La répartition annuelle des coûts des contrats est la suivante :

<u>Lots 1 et 3</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Montants avant taxes	36 686,66 \$	110 059,98 \$	110 060,00 \$	73 373,36 \$	330 180,00 \$
Montants taxes incluses	42 180,49 \$	126 541,46 \$	126 541,49 \$	84 361,02 \$	379 624,46 \$
Montants nets - coûts pour l'agglomération	40 346,15 \$	121 038,46 \$	121 038,49 \$	80 692,35 \$	363 115,46 \$
<u>Lot 2</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Montants avant taxes	32 380,32 \$	98 339,30 \$	101 889,33 \$	69 466,05 \$	302 075,00 \$
Montants taxes incluses	37 229,27 \$	113 065,61 \$	117 147,26 \$	79 868,59 \$	347 310,73 \$
Montants nets - coûts pour l'agglomération	35 610,26 \$	108 148,65 \$	112 052,79 \$	76 395,29 \$	332 206,98 \$
<u>Total</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Montants avant taxes	69 066,98 \$	208 399,28 \$	211 949,33 \$	142 839,41 \$	632 255,00 \$
Montants taxes incluses	79 409,76 \$	239 607,07 \$	243 688,74 \$	164 229,61 \$	726 935,19 \$
Montants nets - coûts pour l'agglomération	75 956,41 \$	229 187,11 \$	233 091,28 \$	157 087,64 \$	695 322,44 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accès à nos installations est essentiel à la bonne marche des opérations. Les routes, trottoirs et accès aux bâtiments doivent être déblayés et sécuritaires en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement

Ce dossier est non conforme à la clause 4.1 de l'encadrement "C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats", car les contingences ont été exprimées en dollars dans cet appel d'offres plutôt qu'en pourcentage.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop.: 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Tél : 514 280-4098
Télécop. : 514 280-6567
Date d'endos. : 2013-08-19



Dossier # : 1134670003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Transport Rosemont inc. pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 - Appel d'offres public 13-13069 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à l'entreprise Transport Rosemont inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13069 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-09-18 08:51

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1134670003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Transport Rosemont inc. pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 - Appel d'offres public 13-13069 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie et la Division des parcs de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville ont, par le passé, toujours réalisé les travaux relatifs à l'entretien du site extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Suite au rapatriement de cette responsabilité via le règlement 08-056 au début de l'année 2013, ces activités relèvent de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la qualité de vie. L'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville maintient cependant certains services qui seront facturés à l'acte étant donné les contrats déjà signés. Les activités de déneigement des stationnements et des voies d'accès et la collecte d'ordures sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin font partie de ces services.

Le service de déneigement et d'épandage d'abrasif et de fondant pour les sentiers piétonniers et terrasses du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin était assuré par l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville jusqu'au 31 décembre 2012. Afin de maintenir la continuité du service de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les terrasses et sentiers au début 2013, un contrat fut octroyé à Transport Rosemont inc. pour pallier au besoin jusqu'au 15 avril 2013.

Afin de s'assurer le service de déneigement sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin, le Service de la concertation des arrondissements a procédé à un appel d'offres public le 17 juillet 2013 suite à la demande de la DSAP. Ainsi, l'appel d'offres a été publié du 17 juillet au 19 août 2013 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que sur le site internet de la Ville. La durée de la publication a été de 34 jours. Un délai plus long a été demandé dû aux vacances de la construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0230 - 19 mars 2013 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056)

CE13 0604 - 15 mai 2013 - Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au devis de cet appel d'offres ont été identifiés en fonction des besoins du site et de ce qui se faisait auparavant lorsque le service était offert par l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville. Les travaux incluent le service de déneigement, d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers et terrasses du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin pour la période hivernale, soit du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture des soumissions, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles recommande à la DSAP d'accepter la soumission de la compagnie Transport Rosemont inc, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015.

Dix firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement quatre firmes ont déposé leurs offres. Elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

Ce contrat est nécessaire afin de poursuivre les activités d'entretien extérieur et d'assurer à la population l'accès de façon sécuritaire au site du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin durant la période hivernale.

Le tableau suivant résume les résultats du contrat octroyé:

Fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin

Soumissions conformes	Total
Transport Rosemont inc.	159 286,37 \$
Entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée	275 940,00 \$
Ramcor Construction inc.	344 925,00 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	707 096,25 \$
Estimation interne réalisée en juin 2013	183 960,00 \$

Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	371 811,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	133,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	547 809,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	343,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(24 673,63 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-13,41 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	116 653,63 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	73,24 %

L'estimation de ce contrat est basée sur le coût du contrat octroyé l'hiver dernier à Transport Rosemont inc. Ce contrat couvrait une période de 3 mois seulement soit, du 1er janvier 2013 au 1er avril 2013. L'écart favorable de -13,41 % entre la plus basse soumission et cette dernière estimation s'expliquerait par le fait que le contrat octroyé est basé sur une période plus longue qu'en 2013 soit, de deux ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ce contrat est de 159 286,37 \$ taxes incluses. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, plus précisément de la Division de la gestion des installations sportives de la Direction des sports et de l'activité physique dans le centre de responsabilité des terrains extérieurs.

Dans le cadre du processus budgétaire de 2013, des crédits ont été transférés par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la DASP pour l'entretien extérieur du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, il est prévu au contrat que l'adjudicataire remplisse un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qui seront mises en place par son entreprise afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions, notamment sur la sécurité d'accès de la population montréalaise au CSCR et à l'aréna Michel-Normandin. Il y aurait également un impact négatif sur l'image de la Ville si le site n'était pas déneigé et déglacé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier décisionnel, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 octobre 2013

Fin du contrat: 15 avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux procédures requises pour l'octroi d'un contrat.

Ce dossier respecte également les politiques et les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement.

Ce dossier est également conforme aux encadrements suivants:

- contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Claudia MIRANDA CORCES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LIMPERIS
Chef de section

Tél : 514 872-8379
Télécop.: 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR

Réal TRAVERS
Chef de division - Complexe sportif Claude-Robillard

Tél : 514 872-7990
Télécop. : 514 872-4718

Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1134670003

**Dossier # : 1131887002**

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à LaSalle Ford, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de 10 véhicules Explorer Police Pack (Interceptor) 2014, pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), selon le devis # 16713B11, appel d'offres #13-13136, au montant de 417 381,67 \$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 561 100 \$, en provenance du projet 62470 - Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs vers le projet 71080 - Programme de remplacement de véhicules pour l'acquisition de véhicules légers suite à une planification actualisée du PTI 2013 du SIM.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un contrat à LaSalle Ford, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de 10 véhicules Explorer Police Pack (Intercepteur) 2014, pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), selon le devis # 16713B11, appel d'offres # 13-136, au montant de 417 381,67 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser un virement budgétaire de 561 100 \$, en provenance du projet 62470 - Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs vers le projet 71080 - Programme de remplacement de véhicules pour l'acquisition de véhicules légers suite à une planification actualisée du PTI 2013 du SIM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François MASSÉ **Le** 2013-09-17 10:07

Signataire :

François MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131887002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à LaSalle Ford, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de 10 véhicules Explorer Police Pack (Interceptor) 2014, pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), selon le devis # 16713B11, appel d'offres #13-13136, au montant de 417 381,67 \$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 561 100 \$, en provenance du projet 62470 - Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs vers le projet 71080 - Programme de remplacement de véhicules pour l'acquisition de véhicules légers suite à une planification actualisée du PTI 2013 du SIM.

CONTENU

CONTEXTE

Les prévisions d'acquisitions du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'inscrivent dans la continuité de la réalisation du programme de remplacement des véhicules légers et en standardisant le plus possible sa flotte, ce qui permettra d'optimiser les coûts d'entretien (standardisation des inventaires de pièces et la facilité de réparation des mécaniciens). Le SIM analyse constamment l'ensemble de sa flotte de véhicules. Cette analyse démontre une augmentation considérable des coûts d'entretien pour les véhicules des chefs aux opérations et les chefs de division - Opérations qui ont largement dépassés leur espérance de vie utile dont les coûts qui, dans plusieurs des cas, dépassent largement la valeur résiduelle du véhicule.

Le SIM accorde une durée de vie économique de 4 ans aux véhicules de première ligne, car après ces horizons, ces véhicules coûtent extrêmement cher en entretien et réparation.

De plus, en ce qui a trait à la durée de vie et de la consommation d'essence, ces nouveaux véhicules moins énergivores produiront moins de gaz à effet de serre.

Le SIM se doit par sa mission d'offrir la protection adéquate à la population en s'assurant d'avoir des véhicules et des équipements conformes aux différentes normes, telles que : la *National Fire Protection Association (NFPA)*, *Risk Management Services (RMS)*, la Loi 430 et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), en plus de respecter l'application de la convention collective des pompiers de Montréal.

L'appel d'offres #13-13136 a été lancé le 14 août 2013. Un addenda modifiant le nombre de véhicules à fournir a été émis le 28 août 2013. Les soumissions ont été déposées le 4

septembre 2013 à 14 h 00. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 4 septembre 2013. Les prix soumis seront valides jusqu'à la sortie des modèles 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1558 - 19 septembre 2012

- Adoption de la Politique verte du matériel roulant 2e génération 2012-2015.

CE10 1837- 24 novembre 2010

- D'accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) Ltée, pour l'acquisition de 2 véhicules de marque *Ford*, modèle *Explorer* XLT 4x4, année 2011, au prix total approximatif de 78 890,60 \$, taxes incluses.

- Appel d'offres sur invitation # 10-11498 - 5 soumissionnaires.

CE10 1169- 4 août 2010

- D'octroyer un contrat à P.E.Boivert Auto Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires conformes), pour l'acquisition de 12 véhicules de marque *Ford*, modèle *Explorer* XLT 4x4, selon le devis # 16710A12, appel d'offres public #10-11395, au montant de 452 552,00 \$, taxes incluses.

CE07 0296 - 7 mars 2007

- Adoption du Plan corporatif pour préserver le climat et de l'inventaire des émissions corporatives de GES.

CE07 0362 - 26 mars 2007

- Adoption du Plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

DESCRIPTION

Ces véhicules remplaceront les minifourgonnettes présentement utilisées pour les déplacements des chefs aux opérations vers les lieux des interventions ou lors de leurs déplacements quotidiens.

Par principe de bascule ces véhicules amèneront en bout ligne à la mise au rancart de véhicules de marque *Chevrolet*, *Astro* 1999, 2001 et 2003. Ces véhicules ont des coûts élevés d'entretien en plus d'être plus énergivores que ceux qui seront acquis. Ci-dessous, vous trouverez un résumé des caractéristiques des véhicules qui seront mis au rancart.

182	Matricule 167-99149	Kilométrage 150 000	14 ans
170	Matricule 167-01124	Kilométrage 180 000	12 ans
151	Matricule 167-03059	Kilométrage 175 000	10 ans
154	Matricule 167-03053	Kilométrage 142 000	10 ans
166	Matricule 167-03066	Kilométrage 148 000	10 ans
167	Matricule 167-03061	Kilométrage 130 000	10 ans
188	Matricule 167-03065	Kilométrage 162 000	10 ans
189	Matricule 167-03063	Kilométrage 164 000	10 ans
190	Matricule 167-03050	Kilométrage 166 000	10 ans
191	Matricule 167-03070	Kilométrage 205 000	10 ans
192	Matricule 167-03071	Kilométrage 184 000	10 ans
194	Matricule 167-03073	Kilométrage 210 000	10 ans

Ce modèle (*Ford Explorer*, *Interceptor*) a été choisi en raison de son espace de rangement, sa consommation économique de carburant, de sa faible émission de gaz à effet de serre et de son espace de rangement.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Tel que spécifié dans les conditions d'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier, au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre du plus bas soumissionnaire, soit LaSalle Ford, au montant de 417,381.67 \$, est conforme à l'appel d'offres 13-13136 et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Prix (tx incl.)
1	LaSalle Ford	oui	363 019,50 \$	417 381,67 \$
2	Jacques Olivier Ford Inc.	oui	368 040,00 \$	423 153,99 \$
3	Le Circuit Ford Lincoln Ltée	oui	368 530,00 \$	423 717,37 \$
4	Fortier Auto (Montréal) Ltée	oui	389 833,60 \$	448 211,18 \$
Estimation (fait à l'interne, basée sur le prix des modèles 2012 livrable 2013)			372 450,00 \$	428 224,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)				428 116,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				2,57%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				30 829,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				7,39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-10 842,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				-2,53%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)				5 772,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				1,38%

En procédant au changement des véhicules *Explorer* actuels par un modèle 2014, le Service s'assure d'une plus grande fiabilité, par un modèle de type *Police Pack*, ceux-ci sont construits de façon beaucoup plus robuste que des véhicules de production standard. Les chefs aux opérations ainsi que les chefs de division opérations, profiteront d'une meilleure tenue de route, une capacité de freinage largement supérieure, une technologie *Ecoboost* et une garantie du manufacturier de 5 ans et 100 000 km. Avec les *Explorer* actuels, nous avons une garantie de 1 an seulement. La raison était que nous utilisons des véhicules de série pour en faire un usage d'urgence.

Le kilométrage élevé et les conditions mécaniques déficientes de ces véhicules les rendent peu fiables.

Cet achat respecte la Politique verte du matériel roulant, deuxième génération 2012-2015 de la Ville de Montréal. Le *Ford Explorer* (Interceptor) est un VUS beaucoup plus éco énergétique avec 12,4 litres/100 km, que l'ancien Astro qui avait 14,7 litres/100 km. Sa plus faible consommation de carburant représente une économie importante sur les frais de carburant ce qui résultera en un coût total moindre au niveau de l'utilisation du véhicule.

Le remplacement de ces véhicules est essentiel afin d'assurer le maintien des activités opérationnelles du Service.

La baisse des coûts d'entretien, la diminution des temps d'immobilisation, la stabilisation de la flotte de véhicules de remplacement sont des facteurs d'amélioration de la disponibilité de la flotte active des véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au PTI 2013 du SIM, à même le programme de remplacement de véhicules.

Un virement budgétaire de 561 100 \$ en provenance du Programme de protection des casernes est requis pour financer le programme d'acquisitions de véhicules suite à la planification actualisée du PTI 2013 du SIM.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SIM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en œuvre pour répondre à l'objectif «Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990» de l'orientation «Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre» du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015.

Le renouvellement des véhicules du SIM permet d'augmenter la performance environnementale de son parc de véhicules conventionnels et en substituant les véhicules désuets et polluants par des véhicules de pointe, moins énergivore.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules actuels sont peu fiables et ceci peut avoir un impact sur :

- Le service à la population, car le rôle du chef aux opérations est de diriger les opérations sur les lieux d'un sinistre.
- L'obligation de supervision de la part de l'employeur en rapport avec la CSST. Le chef aux opérations étant le premier niveau de cadre au SIM.

Et permettra de :

- Maintenir le service à la population;
- Réduire le temps d'immobilisation;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Augmenter le niveau de fiabilité des véhicules;
- Respecter le schéma de couverture de risques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mi-décembre 2013 : réception des 10 véhicules *Ford Explore r.*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ROBERT
Chef aux opérations - sim

Tél : 514-872-8281
Télécop.: 514-872-7443

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Tél : 514-872-4730
Télécop. : 514 872-7443
Date d'endos. : 2013-09-10

Dossier # :1131887002



Dossier # : 1135309012

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Installume Inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 491 772,82\$. Appel d'offres public # 1135309012 (5 soumissionnaires)

1. d'accorder un contrat à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 491 772,82\$. Appel d'offres publiques # 1135309012.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera totalement assumée par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-09-11 09:15

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309012

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Installume Inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 491 772,82\$. Appel d'offres public # 1135309012 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie

utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	N^{bre} Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165*	423	39	1056	62
Man 2 2014	165*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	1083	100	1716	100

*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2013, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme. Le présent mandat (huitième de la présente série pour 2013) vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 40 de ces intersections munies de feu. Ces 40 intersections s'ajoutent aux 144 des sept premiers mandats de la présente série et porteront le total des intersections mises aux normes à 442 (40,8%) du programme MAN 2, soit un peu plus que les prévisions initiales pour 2013 (39%).

À noter toutefois qu'en raison de contraintes budgétaires, 16 des 40 intersections seront prévues au budget de 2013 et 24 au budget de 2014.

L'appel d'offres a été lancé le 15 avril pour une période de 24 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions étaient valides pour une durée de 120 jours. À noter que dans le présent mandat, le délai de validité initial est présentement dépassé. Toutefois, tous les soumissionnaires ont accepté de prolonger leur soumission de 90 jours supplémentaires (voir confirmation de l'adjudicataire en pièce jointe).

Un addenda a été émis:

Addenda #1 – Modification à la date de fermeture. La bonne date de fermeture est le 8 mai (Publié le 2013-04-24).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse

du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsuit-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 40 intersections. Les intersections seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 40 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le huitième de la présente série pour 2013. Des demandes supplémentaires pourraient s'ajouter d'ici la fin de l'année en fonction de l'avancement des plans de mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste

de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (\$)	Autre (Contingents) (\$)	Total (\$)
Installume Inc.	447 066,20	44 706,62	491,772,82
Construction NRC. Inc.	492 742,61	49 274,26	542 016,87
Néolect/Le Saux Inc.	507 560,01	50 756,00	558 316,01
Girard & Girard Inc.	560 492,78	56 049,28	616 542,05
Systèmes Urbains Inc.	585 627,46	58 562,75	644 190,21
Dernière estimation(réalisée à l'interne le 02-04-2013)	556 829,67	55 682,97	612 512,64
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			570 567,59
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			152 417,38
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-120 739,82
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-19,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			50 244,05
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,2%

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -19,7%.

L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents. À noter que les principaux écarts sont observés pour les items suivantes:

- Fourniture du câble (Items 223 à 251): 27 991\$ (-20%)
- Installation des contrôleurs (Item 602): 21 615 \$ (-38%)
- Raccordement de câble dans un fût(Item 609): 7 635\$ (-20%)
- Tâches diverses (Items 638 à 674): 18 701\$ (-39%)

Ainsi, ce sont principalement les faibles coûts de main d'oeuvre, mais aussi le coût d'approvisionnement du câble qui expliquent la différence observée. Le contexte actuel de rareté d'octroi de contrats de ce type est le principal facteur incitant les entrepreneurs à déposer des soumissions agressives.

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des

soumissions reliées aux cinq premiers contrats (CE13 0742 à 0746) et que ce rapport a été présenté aux membres du comité exécutif à la séance du 29 mai dernier. La principale conclusion est formulée ainsi:

«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309012

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (40 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 15 avril 2013

Date d'ouverture : 8 mai 2013

83% (5/6) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (5)

- Installume Inc.
- Construction NRC Inc.
- Néoelect/LeSaux Inc.
- Girard & Girard Inc.
- Systèmes Urbains Inc.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 1135309012 a été lancé le 15 avril 2013 pour une période de 24 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 120 jours. À noter que dans le présent mandat, le délai de validité initial est présentement dépassé. Toutefois, tous les soumissionnaires ont accepté de prolonger leur soumission de 90 jours supplémentaires..

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Installume Inc» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Installume Inc.

Montant de l'offre :

Articles 1 à 52

388 837,75\$+ TPS (5 %) 19 441,89 \$ + TVQ (9,975 %) 38 786,57 \$ = 447 066,20\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie « Installume Inc.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement - Direction des transports - Division de

l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 491 772,82 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 1135309012.

À noter que la compagnie Installume Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucune restriction n'est imposée à sa licence RBQ. De plus, elle ne figure pas à la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle (PGC).

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offre visé par la loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 491 772,82\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

À noter que comme le présent contrat s'échelonne sur une période de 18 mois, nous prévoyons la répartition suivante des montants pour les travaux:

2013: 196 709,13\$

2014: 295 063,69\$

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 40 intersections sont situées sur le réseau artériel situé à l'extérieur des délimitations du centre-ville de Montréal.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. À noter toutefois que les sommes nécessaires seront puisées dans le budget du programme 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame - de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Ce projet consiste à aménager une piste cyclable multifonctionnelle dans l'emprise de la voie ferrée CN, entre la rue Viau et la rue Bennett et a été reporté en 2014. La somme prévue pour la portion réalisée en 2014 (295 063,69\$) sera pour sa part priorisée lors de la confection du budget 2014 du programme 59002 la division de l'Exploitation du réseau artériel (DERA)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif: 25 septembre 2013
- Octroi de contrats: Fin septembre 2013
- Réalisation des travaux: Octobre 2013 à septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle,
- Politique d'approvisionnement,
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier,
- Confidentialité des estimations dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

Tél : 514 872-5798
Télécop.: 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1135309012



Dossier # : 1135329002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Henri-Bourassa et Notre-Dame (réseaux 201,202, 203,206 et 207), pour une somme maximale de 268 651,62\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364005 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Teltech Télécommunication Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Henri-Bourassa et Notre-Dame (réseaux 201,202,203,206,207) pour une somme maximale de 268 651,62\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 1364005 - (5 soumissionnaires)
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-09-11 10:06

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135329002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Henri-Bourassa et Notre-Dame (réseaux 201,202, 203,206 et 207), pour une somme maximale de 268 651,62\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364005 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ)

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - (STI-4)

Le CGMU, projet phare du plan stratégique, consiste en l'implantation de la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras et de différents dispositifs de détection installés sur certaines artères. Ces échanges d'informations requièrent un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

Système de télécommunication intégré - (STI-10)

Un des projets prioritaires identifiés à ce plan est la création d'un système de télécommunication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements. La Ville de Montréal dispose de plus de 2200 intersections munies de feux de circulation. Le contrôle à distance de ces feux, nécessite la création d'un réseau de télécommunication afin de les relier au CGMU. De plus, les opérateurs du CGMU doivent aussi pouvoir compter sur un tel réseau afin d'accéder aux informations et données en provenance d'autres équipements sur le terrain (caméras, autres capteurs)

Pour faciliter la compréhension des explications qui suivent un schéma conceptuel du réseau a été placé en pièce jointe.

Description générale du projet

Vu la complexité du projet de système de télécommunication, il est nécessaire d'apporter certaines précisions sur son fonctionnement et les éléments qui le composent. Il sera ainsi plus aisé de comprendre les différentes étapes de réalisation nécessaires à sa mise en œuvre et mieux positionner le présent mandat dans l'ensemble du projet.

Le système de télécommunication intégré qui a pour but de raccorder les équipements terrains (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.) au CGMU est composé de plusieurs éléments. Ce réseau se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques : l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Par analogie, ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Étape 1 : L'anneau principal

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique que la Ville de Montréal a acquis de la compagnie DAScom via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176).

Afin de rendre opérationnel l'anneau de fibre optique, une étape cruciale est de connecter entre eux les différents segments de fibres optiques sur toute la longueur de l'anneau afin que l'information puisse circuler. Cette étape a été réalisée en 2012 via un mandat accordé à Cogeco (CM12 0520)

Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). La création de ces nœuds demande l'installation d'équipements de télécommunication à l'intérieur de cabinets. Ces nœuds sont **appelés OLT** (Optical Line Terminal).

Étape 2 : Les ramifications

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre. Un de ceux-ci sert à faire circuler l'information le long de l'anneau et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble

de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé **ONU** (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Étape 3 : Les sous-réseaux de feux

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la synchronisation. Jusqu'à présent, cette synchronisation devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Afin de convertir ce réseau téléométrique en réseau de télécommunication IP cela exige d'installer des équipements IP le long de ce réseau de cuivre afin de donner une adresse unique à chacun des feux. Jusqu'à présent, cette étape a été réalisée par Électroméga sur 7 sous-réseaux (CE12 0289 et CM12 0203) en plus de ceux complétés dans le cadre du projet pilote (voir plus bas). D'autre part, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer. Le présent mandat s'inscrit précisément à cette étape et vise à remplacer le câble existant sur 5 des 150 sous-réseaux de feux de circulation. Suite à ce mandat le câble aura été remplacé sur un total de 28 sous-réseaux. Il est prévu de compléter la réalisation de cette tâche en 2022 à un rythme d'environ 15 nouveaux sous-réseaux par année.

Projet pilote : Le petit anneau de télécommunication

Avant de réaliser son réseau de télécommunication intégré, la Direction des transports a voulu tester son architecture réseau avec la création d'un plus petit anneau de télécommunication couvrant une superficie beaucoup plus petite. Le petit anneau sera intégré dans le grand anneau.

Dans le cadre de ce projet pilote, tous les filaments de fibre sur cette portion ont été raccordés et trois nœuds (OLT) ont été installés afin de permettre la création de ramifications (Étape 1). Sur ces ramifications, des ONU ont été installés permettant de rejoindre les sous-réseaux de feux de circulation (Étape 2). Les étapes 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du même mandat accordé à MTO Telecom (CE11 0880). De plus, l'installation des équipements nécessaires à la conversion de ces réseaux téléométriques en réseau IP a été complétée sur quelques sous-réseaux (étape 3) dans le cadre d'un mandat à Résologis inc.(CE11 0406)

Les résultats du projet pilote ont été concluants et amènent la Direction des transports à proposer de poursuivre la réalisation des travaux du réseau télécommunication intégré. Les étapes réalisées lors de l'élaboration du projet pilote seront intégrées dans le projet d'ensemble.

Puisque le présent mandat ne représente pas un projet de développement, mais plutôt un projet de protection de l'actif, l'autorisation d'aller en appel d'offres n'a pas été nécessaire.

L'appel d'offres a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours calendrier. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions étaient valides pour une durée de 60 jours

Un addenda a été émis:

Addenda #1: Précision sur le type de connecteur du câble et réponses à des questions des entrepreneurs (Publié le 14 août 2013)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0856 - 12 juin 2013 Accorder à Néoelect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

CM13 0311 - 22 avril 2013 Accorder un contrat à Néoelect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$, taxes incluses.

CE12 1945 - 05 décembre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication.

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soums.)

CE12 0156 - 8 février 2012 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

CE 11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du

Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux par du câble permettant la télécommunication. Entre autres choses, l'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Fournir et installer des câbles de communication en fibre optique (câble O);
- Tester la continuité du câble X avant et après installation;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;
- Livrer en bon état de tous les câbles non-utilisés à l'atelier de Ville.

Les travaux seront réalisés sur 5 des 150 sous-réseaux.

-Réseau 201,202,203: Notre-Dame

-Réseau 206-207 Henri-Bourassa

Le délai d'exécution des travaux en jours calendriers, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser soixante **(60) jours**.

JUSTIFICATION

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs plus petits contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Soumissionnaires conformes	Total (\$)
Teltech Télécommunication Inc.	268 651,62
Néolect/Le Saux Inc.	432 709,22
Électricité Grimard Inc.	463 129,08
Systèmes Urbains Inc.	617 944,64
Girard & Girard Inc.	636 662,57

Estimation (estimation réalisée à l'interne le 24-07-2013)	430 638,86
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	483 819,42
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	80,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	368 010,95
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	137,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-161 967,24
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-37,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	164 057,60
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	61,1%

Un écart important (-37,6%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est observable. Toutefois, l'estimation se situe près de la moyenne des soumissions. L'écart de -37,6% s'explique principalement par deux principaux facteurs

1. Le contexte actuel de rareté d'octroi de contrats de ce type, incite les entrepreneurs à déposer des soumissions .

2. La venue de nouvelles entreprises dans le bassin des soumissionnaires incite celles-ci à déposer des offres très concurrentielles pour percer le marché. En effet, Teltech est une entreprise relativement nouvelle dans ce genre de contrat pour la Ville de Montréal, mais a réalisé plusieurs contrats similaires dans les installations de la Commission des Services Électriques (CSE). Il est probable que le faible coût de sa soumission soit une stratégie afin de percer le marché montréalais face à des joueurs établis de plus longue date. De plus, cela est peut-être explicable par le fait qu'il s'agit d'une entreprise spécialisée en télécommunication alors que les autres soumissionnaires sont plutôt considérés comme des *généralistes* . L'arrivée d'un nouveau joueur est de bon augure, dans la mesure où il est probable que cela incite les autres entreprises à revoir leurs prix à la baisse lors des futurs appel d'offres de ce type.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1364005

Titre: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 201,202,203,206)

Date de lancement : 29 juillet 2013

Date d'ouverture: 21 août 2013

Soumissionnaires : (5)

Teltech Télécommunication Inc.
Néolect / Le Saux Inc.

Électricité Grimard Inc.
Systèmes Urbains
Girard & Girard Inc.

71% (5/7) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 1364005 a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 201,202,203,206,207).

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Teltech Télécommunication Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Teltech Télécommunication Inc.

Montant de l'offre:

212 419,00 + TPS (5 %) 10 620,95 \$ + TVQ (9,975 %) 21 188,80 = 244 228,75\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie «Teltech Télécommunication Inc.» un (1) contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 201,202,203,206,207) d'une durée de 2 mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports -Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 268 651,62\$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres public # 1364005.

À noter que la compagnie Teltech Télécommunication Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucune restriction n'est imposée à sa licence RBQ. De plus, elle ne figure pas à la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle (PGC).

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offre visé par la loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 268 651,62\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

À noter que ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existants et non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des

transports. À noter toutefois que les sommes nécessaires seront puisées dans le budget du programme 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame - de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Ce projet consiste à aménager une piste cyclable multifonctionnelle dans l'emprise de la voie ferrée CN, entre la rue Viau et la rue Benet. Le projet a été reporté en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé par la Ville, ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 25 septembre 2013
- Octroi de contrats: fin septembre
- Réalisation des travaux: octobre et novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier
- Confidentialité des estimations dans les contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas BISSUEL-ROY
Conseiller en planification

Tél : 514 872-3516
Télécop.: 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-3516
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-08-27

Dossier # :1135329002



Dossier # : 1135329003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Berri/Lajeunesse, Iberville/Rosemont, Christophe-Colomb et Viger/St-Antoine (réseaux 38,58,75 et 200) , pour une somme maximale de 276 196,97\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364006 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Teltech Télécommunication Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Berri/Lajeunesse, Iberville/Rosemont, Christophe-Colomb et Viger/St-Antoine (réseaux 38,58,75 et 200) pour une somme maximale de 276 196,97\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 1364006 - (5 soumissionnaires)

2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-09-11 10:06

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135329003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Berri/Lajeunesse, Iberville/Rosemont, Christophe-Colomb et Viger/St-Antoine (réseaux 38,58,75 et 200) , pour une somme maximale de 276 196,97\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364006 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ)

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - (STI-4)

Le CGMU, projet phare du plan stratégique, consiste en l'implantation de la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras et de différents dispositifs de détection installés sur certaines artères. Ces échanges d'informations requièrent un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

Système de télécommunication intégré - (STI-10)

Un des projets prioritaires identifiés à ce plan est la création d'un système de télécommunication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements. La Ville de Montréal dispose de plus de 2200 intersections munies de feux de circulation. Le contrôle à distance de ces feux, nécessite la création d'un réseau de télécommunication afin de les relier au CGMU. De plus, les opérateurs du CGMU doivent aussi pouvoir compter sur un tel réseau afin d'accéder aux informations et données en provenance d'autres équipements sur le terrain (caméras, autres capteurs)

Pour faciliter la compréhension des explications qui suivent un schéma conceptuel du réseau a été placé en pièce jointe.

Description générale du projet

Vu la complexité du projet de système de télécommunication, il est nécessaire d'apporter certaines précisions sur son fonctionnement et les éléments qui le composent. Il sera ainsi plus aisé de comprendre les différentes étapes de réalisation nécessaires à sa mise en œuvre et mieux positionner le présent mandat dans l'ensemble du projet.

Le système de télécommunication intégré qui a pour but de raccorder les équipements terrains (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.) au CGMU est composé de plusieurs éléments. Ce réseau se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques : l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Étape 1 : L'anneau principal

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique que la Ville de Montréal a acquis de la compagnie DAScom via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176).

Afin de rendre opérationnel l'anneau de fibre optique, une étape cruciale est de connecter entre eux les différents segments de fibres optiques sur toute la longueur de l'anneau afin que l'information puisse circuler. Cette étape a été réalisée en 2012 via un mandat accordé à Cogeco (CM12 0520)

Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). La création de ces nœuds demande l'installation d'équipements de télécommunication à l'intérieur de cabinets. Ces nœuds sont **appelés OLT** (Optical Line Terminal).

Étape 2 : Les ramifications

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre. Un de ceux-ci sert à faire circuler l'information le long de l'anneau et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés

en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé **ONU** (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Étape 3 : Les sous-réseaux de feux

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la synchronisation. Jusqu'à présent, cette synchronisation devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux

Afin de convertir ce réseau téléométrique en réseau de télécommunication IP cela exige d'installer des équipements IP le long de ce réseau de cuivre afin de donner une adresse unique à chacun des feux. Jusqu'à présent, cette étape a été réalisée par Électroméga sur 7 sous-réseaux (CE12 0289 et CM12 0203) en plus de ceux complétés dans le cadre du projet pilote (voir plus bas). D'autre part, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer. Le présent mandat s'inscrit précisément à cette étape et vise à remplacer le câble existant sur 4 des 150 sous-réseaux de feux de circulation. Suite à ce mandat le câble aura été remplacé sur un total de 32 sous-réseaux. Il est prévu de compléter la réalisation de cette tâche en 2022 à un rythme d'environ 15 nouveaux sous-réseaux par année.

Projet pilote : Le petit anneau de télécommunication

Avant de réaliser son réseau de télécommunication intégré, la Direction des transports a voulu tester son architecture réseau avec la création d'un plus petit anneau de télécommunication couvrant une superficie beaucoup plus petite. Le petit anneau sera intégré dans le grand anneau.

Dans le cadre de ce projet pilote, tous les filaments de fibre sur cette portion ont été raccordés et trois nœuds (OLT) ont été installés afin de permettre la création de ramifications (Étape 1). Sur ces ramifications, des ONU ont été installés permettant de rejoindre les sous-réseaux de feux de circulation (Étape 2). Les étapes 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du même mandat accordé à MTO Telecom (CE11 0880). De plus, l'installation des équipements nécessaires à la conversion de ces réseaux téléométriques en réseau IP a été complétée sur quelques sous-réseaux (étape 3) dans le cadre d'un mandat à Résologis inc.(CE11 0406)

Les résultats du projet pilote ont été concluants et amènent la Direction des transports à proposer de poursuivre la réalisation des travaux du réseau télécommunication intégré. Les étapes réalisées lors de l'élaboration du projet pilote seront intégrées dans le projet d'ensemble.

Puisque le présent mandat ne représente pas un projet de développement, mais plutôt un projet de protection de l'actif, l'autorisation d'aller en appel d'offres n'a pas été nécessaire.

L'appel d'offres a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours calendrier. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions étaient valides pour une

durée de 60 jours

Un addenda a été émis:

Addenda #1: Précision sur le type de connecteur du câble et réponses à des questions des entrepreneurs (Publié le 14 août 2013)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0856 - 12 juin 2013 Accorder à Néoelect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

CM13 0311 - 22 avril 2013 Accorder un contrat à Néoelect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$, taxes incluses.

CE12 1945 - 05 décembre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication.

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

CE12 0156 - 8 février 2012 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

CE 11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de

transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux par du câble permettant la télécommunication. Entre autres choses, l'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Fournir et installer des câbles de communication en fibre optique (câble O);
- Tester la continuité du câble O avant et après installation;
- Tester l'atténuation de puissance et au réflectomètre du câble O;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;
- Livrer en bon état de tous les câbles non-utilisés à l'atelier de Ville.

Les travaux seront réalisés sur 4 des 150 sous-réseaux.

- Réseau 38 Berri/Lajeunesse
- Réseau 58 Iberville/Rosemont
- Réseau 75 Christophe-Colomb
- Réseau 200: Viger/St-Antoine

Le délai d'exécution des travaux en jours calendriers, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser soixante **(60) jours**.

JUSTIFICATION

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs plus petits contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Soumissionnaires conformes	Total (\$)
Teltech Télécommunication Inc.	276 196,97

Néolect/Le Saux Inc.	492 320,77
Électricité Grimard Inc.	493 258,56
Girard & Girard Inc.	545 602,37
Systèmes Urbains Inc.	664 284,16
Estimation (estimation réalisée à l'interne le 24-07-2013)	453 403,91
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	494 332,56
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	79,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	388 087,19
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	140,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-177 206,94
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-39,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	216 123,80
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	78,2%

Un écart important (-39,1%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est observable. Toutefois, l'estimation se situe près de la moyenne des soumissions. L'écart de -39,1% s'explique principalement par deux principaux facteurs

1. Le contexte actuel de rareté d'octroi de contrats de ce type, incite les entrepreneurs à déposer des soumissions .

2. La venue de nouvelles entreprises dans le bassin des soumissionnaires incite celles-ci à déposer des offres très concurrentielles pour percer le marché. En effet, Teltech est une entreprise relativement nouvelle dans ce genre de contrat pour la Ville de Montréal, mais a réalisé plusieurs contrats similaires dans les installations de la Commission des Services Électriques (CSE). Il est probable que le faible coût de sa soumission soit une stratégie afin de percer le marché montréalais face à des joueurs établis de plus longue date. De plus, cela est peut-être explicable par le fait qu'il s'agit d'une entreprise spécialisée en télécommunication alors que les autres soumissionnaires sont plutôt considérés comme des *généralistes* . L'arrivée d'un nouveau joueur est de bon augure, dans la mesure où il est probable que cela incite les autres entreprises à revoir leurs prix à la baisse lors des futurs appel d'offres de ce type.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1364006

Titre: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 38-58-75-200)

Date de lancement : 29 juillet 2013

Date d'ouverture: 21 août 2013

Soumissionnaires : (5)

Teltech Télécommunication Inc.

Néolect / Le Saux Inc.

Électricité Grimard Inc.

Girard & Girard Inc.

Systèmes Urbains

56% (5/9) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 1364006 a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 38-58-75-200).

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Systèmes urbains» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Teltech Télécommunication.

Montant de l'offre:

218 385,00 + TPS (5 %) 10 919,25 + TVQ (9,975 %) 21 783,90 = 251 088,15\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie «Teltech Télécommunication Inc.» un (1) contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 38-58-75-200) d'une durée de 2 mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports -Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 276 196,97\$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres public # 1364006.

À noter que la compagnie Teltech Télécommunication Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucune restriction n'est imposée à sa licence RBQ. De plus, elle ne figure pas à la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle (PGC).

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offre visé par la loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 276 196,97\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

À noter que ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan

stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existants et non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. À noter toutefois que les sommes nécessaires seront puisées dans le budget du programme 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame - de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Ce projet consiste à aménager une piste cyclable multifonctionnelle dans l'emprise de la voie ferrée CN, entre la rue Viau et la rue Benet. Le projet a été reporté en 2014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé par la Ville, ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 25 septembre 2013
- Octroi de contrats: Fin septembre
- Réalisation des travaux: Octobre et novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier
- Confidentialité des estimations dans les contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas BISSUEL-ROY
Conseiller en planification

Tél : 514 872-3516
Télécop.: 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-3516
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-08-28

Dossier # :1135329003



Dossier # : 1135329004

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en cuivre sur les axe St-Urbain/Clark, St-Denis et Acadie (réseau 16,34 et 37) , pour une somme maximale de 155 590,26\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364007 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Teltech Télécommunication Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en cuivre sur les axes St-Urbain/Clark, St-Denis et Acadie (réseau 16,34 et 37) pour une somme maximale de 155 590,26\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 1364007 - (5 soumissionnaires)
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-09-11 10:06

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135329004

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Teltech Télécommunication Inc. d'une durée de deux (2) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en cuivre sur les axe St-Urbain/Clark, St-Denis et Acadie (réseau 16,34 et 37) , pour une somme maximale de 155 590,26\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1364007 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ)

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - (STI-4)

Le CGMU, projet phare du plan stratégique, consiste en l'implantation de la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras et de différents dispositifs de détection installés sur certaines artères. Ces échanges d'informations requièrent un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

Système de télécommunication intégré - (STI-10)

Un des projets prioritaires identifiés à ce plan est la création d'un système de télécommunication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements. La Ville de Montréal dispose de plus de 2200 intersections munies de feux de circulation. Le contrôle à distance de ces feux, nécessite la création d'un réseau de télécommunication afin de les relier au CGMU. De plus, les opérateurs du CGMU doivent aussi pouvoir compter sur un tel réseau afin d'accéder aux informations et données en provenance d'autres équipements sur le terrain (caméras, autres capteurs)

Pour faciliter la compréhension des explications qui suivent un schéma conceptuel du réseau a été placé en pièce jointe.

Description générale du projet

Vu la complexité du projet de système de télécommunication, il est nécessaire d'apporter certaines précisions sur son fonctionnement et les éléments qui le composent. Il sera ainsi plus aisé de comprendre les différentes étapes de réalisation nécessaires à sa mise en œuvre et mieux positionner le présent mandat dans l'ensemble du projet.

Le système de télécommunication intégré qui a pour but de raccorder les équipements terrains (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.) au CGMU est composé de plusieurs éléments. Ce réseau se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques : l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Étape 1 : L'anneau principal

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique que la Ville de Montréal a acquis de la compagnie DAScom via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176).

Afin de rendre opérationnel l'anneau de fibre optique, une étape cruciale est de connecter entre eux les différents segments de fibres optiques sur toute la longueur de l'anneau afin que l'information puisse circuler. Cette étape a été réalisée en 2012 via un mandat accordé à Cogeco (CM12 0520)

Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). La création de ces nœuds demande l'installation d'équipements de télécommunication à l'intérieur de cabinets. Ces nœuds sont **appelés OLT** (Optical Line Terminal).

Étape 2 : Les ramifications

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre. Un de ceux-ci sert à faire circuler l'information le long de l'anneau et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble

de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé **ONU** (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Étape 3 : Les sous-réseaux de feux

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la synchronisation. Jusqu'à présent, cette synchronisation devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux

Afin de convertir ce réseau téléométrique en réseau de télécommunication IP cela exige d'installer des équipements IP le long de ce réseau de cuivre afin de donner une adresse unique à chacun des feux. Jusqu'à présent, cette étape a été réalisée par Électroméga sur 7 sous-réseaux (CE12 0289 et CM12 0203) en plus de ceux complétés dans le cadre du projet pilote (voir plus bas). D'autre part, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer. Le présent mandat s'inscrit précisément à cette étape et vise à remplacer le câble existant sur 3 des 150 sous-réseaux de feux de circulation. Suite à ce mandat le câble aura été remplacé sur un total de 35 sous-réseaux. Il est prévu de compléter la réalisation de cette tâche en 2022 à un rythme d'environ 15 nouveaux sous-réseaux par année.

Projet pilote : Le petit anneau de télécommunication

Avant de réaliser son réseau de télécommunication intégré, la Direction des transports a voulu tester son architecture réseau avec la création d'un plus petit anneau de télécommunication couvrant une superficie beaucoup plus petite. Le petit anneau sera intégré dans le grand anneau.

Dans le cadre de ce projet pilote, tous les filaments de fibre sur cette portion ont été raccordés et trois nœuds (OLT) ont été installés afin de permettre la création de ramifications (Étape 1). Sur ces ramifications, des ONU ont été installés permettant de rejoindre les sous-réseaux de feux de circulation (Étape 2). Les étapes 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du même mandat accordé à MTO Telecom (CE11 0880). De plus, l'installation des équipements nécessaires à la conversion de ces réseaux téléométriques en réseau IP a été complétée sur quelques sous-réseaux (étape 3) dans le cadre d'un mandat à Résologis inc. (CE11 0406)

Les résultats du projet pilote ont été concluants et amènent la Direction des transports à proposer de poursuivre la réalisation des travaux du réseau télécommunication intégré. Les étapes réalisées lors de l'élaboration du projet pilote seront intégrées dans le projet d'ensemble.

Puisque le présent mandat ne représente pas un projet de développement, mais plutôt un projet de protection de l'actif, l'autorisation d'aller en appel d'offres n'a pas été nécessaire.

L'appel d'offres a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours calendrier. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions étaient valides pour une durée de 60 jours

Un addenda a été émis:

Addenda #1: Réponses à des questions des entrepreneurs (Publié le 14 août 2013)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0856 - 12 juin 2013 Accorder à Néolect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

CM13 0311 - 22 avril 2013 Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$, taxes incluses.

CE12 1945 - 05 décembre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication.

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

CE12 0156 - 8 février 2012 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

CE 11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux par du câble permettant la télécommunication. Entre autres choses, l'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Installer des câbles de communication en cuivre fournis par la Ville (câble X);
- Tester la continuité du câble X avant et après installation;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;
- Livrer en bon état de tous les câbles non-utilisés à l'atelier de Ville.

Les travaux seront réalisés sur 3 des 150 sous-réseaux.

-Réseau 16: St-urbain / Clark

-Réseau 34: St-Denis

-Réseau 37: Acadie

Le délai d'exécution des travaux en jours calendriers, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser soixante **(60) jours**.

JUSTIFICATION

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs plus petits contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Soumissionnaires conformes	Total (\$)
Teltech Télécommunication Inc.	155 590,26
Néolect/Le Saux Inc.	295 328,46
Électricité Grimard Inc.	334 397,01
Systèmes Urbains Inc.	462 143,16
Girard & Girard Inc.	612 885,74
Estimation (estimation réalisée à l'interne le 24-07-2013)	174 532,05

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	372 068,93
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	139,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	457 295,47
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	293,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-18 941,79
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-10,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	139 738,20
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	89,8%

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1364007

Titre: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 16,34,37)

Date de lancement : 29 juillet 2013

Date d'ouverture: 21 août 2013

Soumissionnaires : (5)

Teltech Télécommunication Inc.
Néolect / Le Saux Inc.
Électricité Grimard Inc.
Systèmes Urbains
Girard & Girard Inc.

83% (5/6) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 1364007 a été lancé le 29 juillet 2013 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 16,34 et37).

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Teltech Télécommunication Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Teltech Télécommunication Inc.

Montant de l'offre:

123 023,00 + TPS (5 %) 6151,15 + TVQ (9,975 %) 12 271,54 = 141 445,69\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie «Teltech Télécommunication Inc.» un (1) contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 16,34 et 37) d'une durée de 2 mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports -Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 155 590,26 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres public # 1364007.

À noter que la compagnie Teltech Télécommunication Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucune restriction n'est imposée à sa licence RBQ. De plus, elle ne figure pas à la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle (PGC).

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offre visé par la loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 155 590,26\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

À noter que ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existants et non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. À noter toutefois que les sommes nécessaires seront puisées dans le budget du programme 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame - de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Ce projet consiste à aménager une piste cyclable multifonctionnelle dans l'emprise de la voie ferrée CN, entre la rue Viau et la rue Bennett. Le projet a été reporté en 2014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé

par la Ville, ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 25 septembre 2013
- Octroi de contrats: Fin septembre
- Réalisation des travaux: octobre-novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier
- Confidentialité des estimations dans les contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas BISSUEL-ROY
Conseiller en planification

Tél : 514 872-3516

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-3516

Télécop.: 514 872-9458

Télécop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2013-08-29

Dossier # :1135329004



Dossier # : 1136075003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (Résolution CE13 0252) pour les services professionnels d'un expert Oracle senior - Appel d'offres no 12-12596.

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat accordé à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (CE13 0252), pour les services professionnels d'un expert Oracle senior, dans le cadre du projet Schéma de couverture des risques (volet «gestion intégrée des activités de prévention») (SGIAP).

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-18 09:04

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1136075003**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (Résolution CE13 0252) pour les services professionnels d'un expert Oracle senior - Appel d'offres no 12-12596.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Schéma de couverture des risques (volet «gestion intégrée des activités de prévention») (SGIAP) est réalisé par une équipe de projet du Service des technologies de l'information (STI) à l'aide des outils technologiques Oracle. Afin d'encadrer et de supporter les ressources en charge du développement du SGIAP, les services professionnels d'un expert Oracle sénior sont requis pour réduire les risques associés au développement du SGIAP.

Le terme expert Oracle sénior se définit comme un expert technique, qui est spécialisé dans les technologies Oracle et qui a déjà accompagné des ressources en charge de réaliser un système Oracle, dans des contextes variés de projet. En anglais le titre utilisé est : "Oracle Technical Leader".

Le Comité exécutif accordait le 3 mars 2013, par sa résolution CE13 0252, un contrat de services professionnels à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (CGI). Ce contrat avait pour but la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior, pour une durée de 1200 heures, suite à l'appel d'offres public 12-12596. Ce contrat devait se dérouler au cours des années 2013-2014.

Suite à l'octroi du contrat, il s'est écoulé une période de 3 mois au cours de laquelle CGI n'a pas été en mesure de nous présenter une ressource professionnelle, dont le profil correspond aux critères établis dans l'appel d'offres. Cette situation s'explique par le fait que ce type de ressource professionnelle est très en demande actuellement sur le marché du travail.

En conséquence nous demandons au Comité exécutif d'entériner la résiliation du contrat avec CGI, suite à un échange de correspondance en ce sens entre le Service des technologies de l'information (STI) et CGI.

Le tableau ci-dessous présente la planification du projet et ses phases telle que citée lors de

la demande d'octroi de contrat initial. Le projet se situe présentement en phase 4a - Réalisation.

Phases de réalisation du projet # 68033 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet «gestion intégrée des activités de prévention»)	Coût \$	Date de début	Date de fin
Phase 1 - Avant projet et Phase 2 – Dossier de projet	Budget de fonctionnement	2008-12-18	2011-06-30
Phase 3 - Planification	200 000,00	2011-07-11	2012-11-30
Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution	3 900 040,00	2011-10-10	2014-10-15
Phase 4b - Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution pour les livraisons 1,2, 3 et 4	300 000,00	2013-11-15 2014-03-15 2014-10-15	2013-12-15 2014-04-15 2014-11-20
Phase 5 - Clôture du projet du projet	10 246,00	2014-11-21	2014-12-30

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0252 – 3 mars 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention), pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Compte tenu de l'impossibilité pour CGI de fournir les services attendus, le présent dossier vise à obtenir l'autorisation de résilier le contrat intervenu entre CGI et la Ville de Montréal (Ville).

Afin d'encadrer et de supporter les ressources en charge du développement du SGIAP, en absence d'un expert Oracle sénior, le chargé de projet a fait appel à plusieurs ressources

internes, qui sont venues combler les besoins de certaines fonctions techniques assumées par un expert Oracle sénior. Nous avons retravaillé les requis du projet afin de profiter des connaissances et de l'expérience de ses ressources internes. Au chapitre du déploiement, la version 1 qui devait avoir lieu à la fin mai, sera réalisée en octobre. Les versions 2, 3 et 4, qui nécessitent également la contribution d'un expert Oracle sénior suivront. Ce besoin sera comblé à l'interne. Il n'y aura pas de nouvel appel d'offres pour ce type de ressource.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 12-12596 a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 17 décembre 2012 et a pris fin le 14 janvier 2013 pour une durée de 4 semaines. L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offre (SÉAO.ca) et dans le journal La Presse. Cinq soumissions ont été reçues. Le comité de sélection, composé de trois membres et d'un agent d'approvisionnement, a évalué les offres et jugé 4 soumissions conformes. Parmi celles-ci la soumission de CGI a été retenue puisqu'elle a obtenu le pointage le plus élevé. Le 3 mars, le Comité exécutif accordait le contrat à CGI et le bon de commande 846955 a été approuvé le 5 avril.

Selon les clauses du contrat, la firme se doit de remplacer un candidat non retenu ou absent dans les plus brefs délais, par un autre candidat de niveau égal ou supérieur en compétence, selon le devis de l'appel d'offres. Or les candidats proposés par CGI avaient des compétences qui ne répondaient pas aux critères que nous avons clairement établis dans l'appel d'offres.

Le 28 mai 2013 l'équipe de projet a rencontré CGI. Au cours de cette rencontre, CGI a exprimé son incapacité à fournir dans les délais requis une ressource dont les compétences sont conformes aux exigences de l'appel d'offres. Lors de cette rencontre, nous nous sommes entendus avec CGI afin de recevoir, dans un délai de 2 semaines, une dernière candidature correspondant à nos besoins. Cette dernière tentative n'a pas donné le résultat attendu.

La résiliation de ce contrat se base sur les clauses 10 et 11 de la section Section II – Clauses administratives générales de l'appel d'offres 12 - 12596.

Les clauses 10 et 11 s'énoncent comme suit :

10. Défaut

10.1 L'adjudicataire est en défaut :

10.1.1 s'il ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations en vertu du présent appel d'offres;

10.1.2 s'il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

11. Résiliation

11.1 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.1, la Ville avise l'adjudicataire de son défaut et lui donne l'ordre d'y remédier dans le délai qu'il lui indique. Si, à l'échéance du délai indiqué dans l'avis, l'adjudicataire n'a pas remédié à ses défauts, la Ville peut sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier le contrat.

11.2 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.2, le contrat est résilié de plein droit dès que survient l'événement et les garanties fournies par l'adjudicataire deviennent exécutoires nonobstant la résiliation.

11.3 La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout

recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat entre CGI et la Ville, découlant de la décision CE13 0252, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior. Ce montant était entièrement assumé par l'agglomération.

Tel que stipulé à l'appel d'offres selon les clauses 10 et 11 des clauses administratives générales de l'appel d'offres qui se trouvent dans la section II, la Ville peut en tout temps et à sa discrétion, résilier le contrat et retourner dans le compte de provenance tous les crédits prévus aux fins de cette acquisition. Cette action sera réalisée.

Aucune pénalité ne sera appliquée à ce contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation de contrat: octobre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

Politique de gestion contractuelle ;

Politique d'approvisionnement ;

Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (Directive C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim LECHILLI
Conseiller en systèmes de gestion

Tél : 514-280-4489
Télécop.: 514 280-0414

ENDOSSÉ PAR

Geneviève JODOIN
C/s informatique

Tél : 514 872-7423
Télécop. : 514 280-0414
Date d'endos. : 2013-07-09

Dossier # :1136075003



Dossier # : 1136340002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 129 500 \$ à 14 organismes pour 18 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

1- d'accorder un soutien financier totalisant 129 500 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2013, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événement sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine - Répartition du soutien financier		
Volet 1 : International		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	1 500 \$
2013 ITF Junior Team Competition (Tennis)	Association canadienne de tennis	5 000 \$
34e Championnat mondial de footbag	AKI Québec	10 000 \$
Championnats du Monde de Natation IPC Montréal 2013	Natation PPO 2008	50 000 \$
U18 Canada World Ranking Event (Tennis)	Association canadienne de tennis	4 000 \$
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant	Association canadienne de tennis	4 000 \$
Open de Squash Banque Nationale Groupe Financier	Squash Québec	15 000 \$
Total		89 500 \$

Volet 2 : National		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Championnat canadien ouvert (patinage de vitesse courte piste)	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$
Sélections de l'équipe nationale 2 (patinage de vitesse courte piste)	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$
Championnat canadien courte piste par catégorie d'âge 2013 (patinage de vitesse courte piste)	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$
Championnat canadien de basketball masculin 2013 de l'ACSC	Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott	4 000 \$
Championnat canadiens de boccia	Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	3 000 \$
Championnat canadien universitaire-collégial YONEX	Club Les citoyens de l'UQAM	2 000 \$
Championnats juniors canadiens Rogers 16 ans et moins	Fondation élite junior tennis IDS	4 000 \$
Coupe Jeunesse féminine de waterpolo 2013	La fédération de water-polo de Québec	3 000 \$
Championnats canadiens de canoë-kayak de vitesse des maîtres - CanMas	L'association canadienne de canotage	3 000 \$
Total		22 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Festival Urban Jam	Festival Urban Jam	9 000 \$
Omnium du Québec - Judo	Judo-Québec inc.	9 000 \$
Total		18 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-09-11 09:25

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1136340002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 129 500 \$ à 14 organismes pour 18 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 février 2013, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes* . Le programme permet à l'agglomération d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale du Programme pour les événements se tenant en 2013 est de 300 000 \$.

Tout comme pour les demandes étudiées lors de la première date de tombée, les événements ayant déjà eu lieu en 2013 étaient toujours admissibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0966 (26 juin 2013): Accorder un soutien financier totalisant 153 000 \$ aux 17 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2013, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 20 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événement sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017

et subséquentes.

CE12 1505 (12 septembre 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, aux montants indiqués pour chacun d'eux, pour la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CE12 0962 (13 juin 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ aux 16 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 17 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CG12 0020 (26 janvier 2012) : Approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et autoriser un budget de 250 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce programme comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation qui prévoient le soutien maximal suivant par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	5 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la seconde date de tombée, la Direction des sports et de l'activité physique a reçu vingt-neuf (29) demandes en provenance de vingt-cinq (25) organismes, dont les onze (11) demandes reportées de la première date de tombée. Dix-huit (18) demandes ont été retenues et analysées.

Les onze (11) autres demandes ont été jugées irrecevables ou inadmissibles en vertu des champs d'application du Programme et des critères d'admissibilités du volet visé :

Champs d'application du Programme

- Une demande était irrecevable en vertu de l'envergure de l'événement concerné.

Volet national

- Une demande concernait un événement qui fut annulé vu le manque d'inscriptions.
- Deux demandes concernaient des événements ne répondant pas aux critères d'admissibilité spécifiques du volet, notamment être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement.

Volet international

- Une demande concernait un événement ne répondant pas aux critères d'admissibilité spécifiques, notamment avoir une participation minimale d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada.

Volet métropolitain

- Cinq demandes concernaient des événements ne répondant pas au critère d'admissibilité spécifique d'avoir un minimum de 1000 participants.
- Une demande concernait un organisme qui ne répondait pas à plusieurs

critères d'admissibilités généraux, notamment de se conformer aux lois, normes et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

Conséquemment, il est proposé d'accorder un soutien financier à dix-huit (18) événements organisés par quatorze (14) organismes pour une somme totale de 129 500 \$, soit plus spécifiquement :

- Sept (7) événements internationaux pour une somme totale de 89 500 \$.
- Neuf (9) événements nationaux pour une somme totale de 22 000 \$.
- Deux (2) événements métropolitains pour une somme totale de 18 000 \$.

Parmi les demandes retenues, une demande du volet international satisfaisait à l'ensemble des critères d'admissibilité à l'exception de deux critères spécifiques pour lesquels une problématique particulière inhérente au sport pratiqué, soit le goalball, rendait l'atteinte des critères d'admissibilité extrêmement difficile à respecter. La demande en question concerne le *Tournoi invitation de goalball de Montréal* qui avait 97 participants au lieu des 100 requis, et avait une participation de 37 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada, au lieu du 40 % exigé. Étant donné que l'événement avait déjà eu lieu et que les organisateurs ne pouvaient plus s'assurer du respect de tous les critères d'admissibilité, que la spécificité du sport pratiqué exclusivement par des athlètes aveugles ou ayant un handicap visuel concernait une clientèle très restreinte (4 % de la population en général), ainsi qu'un très faible volume d'athlètes qui s'impliquent dans ce sport, la demande a tout de même été retenue et évaluée selon les critères du Programme.

De plus, la Direction des sports et de l'activité physique recommande l'octroi d'une somme additionnelle de 25 000 \$ aux organisateurs des Championnats du monde de natation IPC de 2013. Ce soutien additionnel est justifié pour divers motifs, notamment en raison de son envergure et rayonnement, de son budget d'opération de plus de 2,3 M\$ et des défis majeurs relevés par les organisateurs (installation d'un toit au-dessus de la piscine de compétitions de 50 mètres au complexe aquatique de l'Île Sainte-Hélène, utilisation d'un grand nombre d'hôtels vu le peu de chambres offrant une accessibilité universelle dans chaque hôtel et le transport adapté pour plus de la moitié des athlètes).

Notons que ces Championnats ont été octroyés tardivement aux organisateurs montréalais, lesquels ont dû les déménager au parc Jean-Drapeau, puisque les piscines du Parc olympique étaient fermées en janvier 2013. Les coûts pour tenir ces Championnats ont alors radicalement augmenté et le Plan d'affaires a été finalisé uniquement en avril 2013. Les organisateurs ont alors demandé à la Ville de prendre à sa charge les coûts liés à l'utilisation des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau, lesquels avaient été estimés provisoirement à près de 140 000 \$. La Ville n'étant pas responsable du déménagement des Championnats ni des coûts additionnels considérables y étant liés, la Direction des sports et de l'activité physique a donc jugé à propos d'insérer les Championnats à l'intérieur du Programme de soutien et d'y octroyer un soutien additionnel à même l'enveloppe du Programme. Soulignons que malgré tout, ces Championnats sont nettement au-delà des critères d'évaluation du Programme.

Malgré le soutien additionnel de 25 000 \$ aux Championnats du monde de natation IPC 2013, il reste une somme résiduelle de 17 500 \$ (soit 5 %) dans l'enveloppe budgétaire du Programme en 2013, laquelle était de 300 000 \$. Cette somme s'explique en partie en raison des motifs suivants :

- Le renouvellement du Programme pour l'année 2013 a été approuvé à la fin février 2013 uniquement, alors que les compétitions d'envergure canadienne et internationale ont déjà été accordées par les fédérations sportives canadiennes. Ne sachant pas suffisamment à l'avance si le Programme sera renouvelé pour

l'année suivante, les fédérations sportives canadiennes hésitent à tenir leurs événements nationaux ou internationaux à Montréal ou de les accorder à un promoteur voulant les organiser à Montréal. Pour 2014, le Programme serait renouvelé beaucoup plus tôt, soit en septembre 2013.

- Les deux dates de tombées inscrites dans le Programme en 2012 et en 2013 sont tardives (31 mars et 30 juin). Pour plusieurs organisateurs, leur événement a déjà eu lieu et ils leur est difficile de respecter tous les critères d'admissibilité du Programme. Pour 2014, les dates de tombée seront devancées au 15 janvier et au 31 mai 2014.
- Les organisateurs de plusieurs événements sportifs d'envergure nationale ou métropolitaine pouvant répondre aux critères d'admissibilité du Programme n'ont pas soumis une demande pour diverses raisons, notamment en raison du volume de renseignements et de documents à fournir à la Ville.

JUSTIFICATION

L'accord du soutien de 129 000 \$ à 14 organismes permettra à ceux-ci d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Ce programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue d'événements de cette envergure favorise le développement de l'expertise en organisation d'événements de la communauté sportive montréalaise. Surtout, le programme contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image comme « Ville sportive » de premier plan. Il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie par l'encouragement à la pratique sportive, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2013 est de 300 000 \$. Une somme de 153 000\$ a déjà été octroyée suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (31 mars 2013). Le solde de 147 000\$ est ainsi disponible pour la deuxième date de tombée. Nous recommandons d'accorder un soutien de 129 500 \$ aux 14 organismes ci-après désignés pour la réalisation de leur événement respectif selon les montants indiqués en regard de la répartition suivante :

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine			
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement			
Événements	Organismes	Soutien proposé	% du soutien sur le budget de l'événement
Volet 1 : International			
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	1 500 \$	13 %
2013 ITF Junior Team Competition	Association canadienne de tennis	5 000 \$	9 %

34e Championnat mondial de footbag	AKI Québec	10 000 \$	35 %
Championnats du monde de Natation IPC Montréal 2013	Natation PPO 2008	50 000 \$	2 %
U18 Canada World Ranking Event (Tennis)	Association canadienne de tennis	4 000 \$	14 %
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant	Association canadienne de tennis	4 000 \$	9 %
Open de Squash Banque Nationale Groupe Financier	Squash Québec	15 000 \$	14 %
Total		89 500 \$	
Volet 2 : National			
Championnat canadien ouvert	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$	14 %
Sélections de l'équipe nationale 2	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$	21 %
Championnat canadien courte piste par catégorie d'âge 2013	Club de patinage de vitesse Montréal-International	1 000 \$	13 %
Championnat canadien de basketball masculin 2013 de l'ACSC	Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott	4 000 \$	5 %
Championnat canadien de boccia	Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	3 000 \$	4 %
Championnat canadien universitaire-collégial YONEX	Club Les citoyens de l'UQAM	2 000 \$	10 %
Championnats juniors canadiens Rogers 16 ans et moins	Fondation élite junior tennis IDS	4 000 \$	15 %
Coupe Jeunesse féminine de waterpolo 2013	La fédération de waterpolo de Québec	3 000 \$	11 %
Championnats canadiens de canoë-kayak de vitesse des maîtres - CanMas	L'association canadienne de canotage	3 000 \$	11 %
Total		22 000 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Festival Urban Jam	Festival Urban Jam	9 000 \$	6 %
Omnium du Québec - Judo	Judo-Québec inc.	9 000 \$	19 %
Total		18 000 \$	

Un soutien total de 282 500 \$ sera donc accordé pour les deux dates de tombée dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 313683.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et permettent aux demandeurs d'améliorer leur expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilise les comités organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations québécoises et canadiennes, promoteurs, démarcheurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

Un délai dans le traitement du dossier n'est pas souhaitable puisque le programme prévoit une réponse aux organismes dans les 90 jours suivant la date de tombée qui est le 30 juin 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2013 : annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements admissibles à la 2^e date de tombée (30 juin 2013).

- Octobre 2013 : envoi d'une lettre et du chèque correspondant à chaque organisateur.
- Novembre 2013 : préparation du bilan final du Programme pour l'année 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine découle des stratégies et des orientations suivantes de la Ville de Montréal :

- Imaginer – Réaliser Montréal 2025, Axes 3 et 5 : Mise en place d'un programme de soutien technique et financier aux événements sportifs, positionnement de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs, consolider les événements sportifs actuels et en attirer davantage.
- Stratégie de développement économique de Montréal 2011 - 2017, Volet rayonnement : Attirer des événements sportifs d'envergure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Daniel BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

Tél : 514-872-0734
Télécop.: 514-872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255
Date d'endos. : 2013-09-06

Dossier # :1136340002



Dossier # : 1130429002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 140 350 \$, plus intérêts, provenant du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien des expositions permanentes des institutions muséales, pour le projet intitulé «Renouvellement partiel de l'exposition permanente de l'écosystème du Saint-Laurent marin». / Approuver un projet de protocole à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 140 350 \$ provenant de l'appel de projets pour le soutien des expositions permanentes des institutions muséales du Ministère de la Culture et des Communications du Québec;
2. d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette convention pour et au nom de la Ville.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-06-18 14:30

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1130429002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 140 350 \$, plus intérêts, provenant du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien des expositions permanentes des institutions muséales, pour le projet intitulé «Renouvellement partiel de l'exposition permanente de l'écosystème du Saint-Laurent marin». / Approuver un projet de protocole à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Représentant les milieux marins côtiers de l'Estuaire et du Golfe Saint-Laurent, l'écosystème du Saint-Laurent marin du Biodôme a pour objectif d'immerger le visiteur et lui faire découvrir la richesse et la complexité de sa biodiversité. Les collections vivantes présentées dans cette exposition permanente peuvent être observées à partir de points de vue sous-marins et aériens. Le Saint-Laurent marin du Biodôme a 21 ans d'existence et a subi peu de changement depuis son inauguration. La présente proposition vise un renouvellement partiel et une complexification de l'exposition permanente du Saint-Laurent marin du Biodôme, par l'ajout de microhabitats permettant de présenter des collections d'organismes vivants méconnus des milieux pélagique (vivant dans la colonne d'eau) et benthique (vivant au fond) de cet écosystème.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 2021(02-12-2009) : approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec verse une subvention au montant de 280 700 \$, plus les intérêts, à la Ville de Montréal, pour le projet intitulé « Renouvellement partiel de l'exposition permanente de l'écosystème du Saint-Laurent marin du Biodôme », dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien des expositions permanentes des institutions muséales.

DESCRIPTION

Le projet propose d'intégrer à l'exposition permanente du Saint-Laurent marin du Biodôme deux nouveaux bassins d'exposition pour invertébrés et poissons pélagiques et benthiques. Au moins un de ces bassins sera adapté à la présentation de méduses. Des technologies de l'information incluant des panneaux éducatifs, une borne interactive et une caméra internet permettront la diffusion de connaissances sur les organismes présentés et sur l'importance de protéger les milieux marins et leur biodiversité.

JUSTIFICATION

Les collections vivantes pouvant être présentées dans le Saint-Laurent marin du Biodôme sont actuellement limitées. Nous désirons présenter des organismes méconnus dont l'aspect particulier, l'originalité de la biologie et du cycle vital et les rôles écologiques au sein du milieu marin, en font des éléments exceptionnels pour stimuler l'émerveillement du visiteur et pratiquer l'éducation environnementale. Parmi ces organismes figurent les méduses. Ces organismes à l'apparence unique et aux mouvements gracieux fascinent l'humain et offrent un pouvoir d'attraction qui en font des candidats de choix pour parler de conservation des milieux marins. Leur présentation en institution zoologique a d'ailleurs pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. Les habitats actuels de l'écosystème du Saint-Laurent marin du Biodôme ne permettent toutefois pas de maintenir de tels organismes. Ceux-ci ne peuvent être intégrés à l'exposition permanente actuelle pour des raisons de fragilité, de conditions de vie inadéquates, de prédation par les autres espèces, ou tout simplement de non visibilité au public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2009, le MCC s'engageait à participer au financement du projet «Renouvellement partiel de l'exposition permanente de l'écosystème du Saint-Laurent marin du Biodôme» et accordait à la Ville de Montréal une subvention de 280 700\$. Suite à cet accord, un premier versement au montant de 140 350 \$ fût remis à la Ville de Montréal pour débiter la réalisation des travaux. Malheureusement, plusieurs contraintes incluant une période de fermeture du Biodôme pour cause de conflit de travail ont retardé l'avancement du projet au-delà du délai de réalisation prescrit par le MCC. Toutefois, afin de permettre au Biodôme de compléter le projet, le MCC a consenti à fractionner le projet en deux parties et d'octroyer la seconde partie de la subvention (140 350 \$) dans le cadre de l'exercice financier 2012-2013. Une seconde demande de subvention a donc été acheminée au MCC à cet effet. L'annonce de la subvention de 140 350 \$ a été faite par la ministre en juillet 2012. Le versement de cette subvention est conditionnel à la signature d'une nouvelle convention entre le Ministère et la Ville de Montréal.

Ainsi, cette subvention au montant de 140 350 \$ représente la deuxième tranche d'une subvention de 280 700 \$ qui avait été autorisée en 2009 par le Comité exécutif. Elle sera affectée au projet PTI de réaménagement de la vue sous-marine du Saint-Laurent marin (0937014000)

Les partenaires du projet sont :

	Montant HT	%	Provenance
Subvention MCC (140 350 \$ X 2)	280 700 \$	56%	PTI
Enveloppe «Imaginer réaliser Montréal 2025» (Ville de Montréal/MAMROT)	120 000	24%	Opérations
Ville de Montréal (salaires)	48 068	9,5%	Opérations
Société des Amis du Biodôme	32 000	6,25%	Opérations
Serge Parent / Expertise-conseil et formation	12 000	2,25%	Opérations
New England Aquarium / Expertise-conseil, formation, spécimens vivants	10 000	2%	Opérations
TOTAL	502 768 \$	100 %	

Budget des dépenses (HT) :

Services professionnels	54 000 \$
Travaux de construction	280 700 \$

Bassins et support à la vie	111 502 \$
Acquisition collections et formation	8 498 \$
Salaires des employés	48 068 \$
TOTAL	502 768 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exposition contribuera à la qualité de vie des montréalais en augmentant la diversité de l'offre culturelle sur le territoire.

De plus, le thème choisi permettra de susciter une réflexion sur les ressources de la mer, leur importance et leur fragilité pouvant contribuer à l'adoption, par la population, de comportements éco-responsables.

Le Biodôme s'inscrit ainsi dans la création de l'Espace pour la vie, qui constitue un engagement pour la biodiversité et le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le secteur d'intervention visé

- Maintien de la réputation de chef de file du Biodôme et du statut «d'attraction touristique payante la plus fréquentée au Québec».
- Amélioration de l'expérience immersive du visiteur. Prolongation et bonification de la visite et du contenu éducatif.
- Augmentation du taux de satisfaction des diverses clientèles.
- Maintien de la réputation locale, nationale et internationale du Biodôme dans les domaines de l'éducation environnementale et de la muséologie scientifique.
- Meilleure mise en application de la mission d'Espace pour la vie qui est : «Par les actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature».

Dans le territoire visé

- Sensibilisation d'un large public (850 000 visiteurs par année) à l'environnement et à l'importance de la biodiversité, particulièrement celle des milieux marins.
- Expérience de visite bonifiée favorisant un retour de la clientèle locale et un produit d'appel supérieur pour la clientèle touristique.
- Rayonnement national et international accru du Québec et de la Ville de Montréal en éducation relative à l'environnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La nouvelle exposition sera inaugurée à l'automne 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
Chef de division Collections Vivantes et
Recherche

Tél : 514 868-3040
Télécop.: 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
Chef du Biodôme

Tél : 514 868-3001
Télécop. : 514 868-3065
Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1130429002

**Dossier # : 1133751016**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) relative au financement partagé et à la réalisation des études constituant la documentation préalable requise pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu, à laquelle interviennent les Hospitalières de Saint-Joseph, en vertu de laquelle la Ville octroie une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre de l'Entente MCC - Ville sur le développement culturel alors que le CHUM et les Hospitalières s'engagent à contribuer ensemble pour une somme de 20 000 \$.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), en vue de réaliser des études constituant la documentation préalable requise pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu dans le cadre de l'Entente MCC-Ville ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CHUM, à laquelle interviennent les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, relativement au financement partagé et à la réalisation des études constituant la documentation préalable requise pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-09-11 11:20
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751016

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) relative au financement partagé et à la réalisation des études constituant la documentation préalable requise pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu, à laquelle interviennent les Hospitalières de Saint-Joseph, en vertu de laquelle la Ville octroie une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre de l'Entente MCC - Ville sur le développement culturel alors que le CHUM et les Hospitalières s'engagent à contribuer ensemble pour une somme de 20 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'étude de l'intérêt patrimonial des grands ensembles institutionnels situés dans le site patrimonial du Mont-Royal

Conformément au consensus # 31 de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR) joint au présent sommaire, il a été convenu que l'intérêt patrimonial des grands ensembles institutionnels situés dans le périmètre du site patrimonial déclaré du Mont-Royal serait évalué en recourant au *Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu* établi conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. Le site de l'Hôpital Royal Victoria, compris dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, a été étudié dans ce cadre et l'énoncé de l'intérêt patrimonial de ce lieu a été déposé auprès du comité exécutif de la Ville le 29 mai 2013.

Le site de l'Hôtel-Dieu

Un autre grand ensemble hospitalier dont la vocation est appelée à changer mérite à présent la même attention. En effet, la réalisation du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) aura d'importantes conséquences sur l'évolution du site de l'Hôtel-Dieu. Afin de se doter d'un outil qui favorisera la compréhension du lieu et qui mettra en lumière les multiples facettes associées à sa riche histoire, il y a lieu d'entreprendre dès maintenant l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site hautement signifiant dans l'histoire et le paysage montréalais. Les énoncés qui en résulteront participeront à la réflexion qui conduira à la conception des gestes qui poursuivront l'évolution du lieu.

Le site de l'Hôtel-Dieu comporte trois composantes qui sont la propriété de trois entités distinctes :

- l'hôpital, appartenant et géré par le CHUM;
- le couvent des Hospitalières de Saint-Joseph et les activités qui y sont associées, notamment le Musée des Hospitalières, qui appartiennent aux Hospitalières;
- le pavillon Masson, affecté à des activités de recherche, propriété de la Fondation du CHUM.

Compte tenu des liens très étroits qui ont existé dans le passé entre l'Hôtel-Dieu et les Hospitalières qui partagent une histoire commune, il a été convenu de procéder selon une démarche globale qui couvrira l'ensemble des propriétés comprises sur le site.

La constitution de la documentation préalable : les études supportant le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications gèrent l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Ces instances reconnaissent l'importance que revêt la connaissance des sites d'intérêt patrimonial qui ont un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et à ce titre elles se sont dotées de *Lignes directrices relatives au financement partagé des études constituant la documentation préalable requise dans le cadre du Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu*, que l'on pourra consulter en pièces jointes du présent sommaire. Les grands ensembles institutionnels situés à l'intérieur du périmètre du site patrimonial du Mont-Royal sont admissibles à une aide financière qui permettra de constituer la documentation préalable nécessaire aux travaux du groupe qui étudiera le site de l'Hôtel-Dieu. Les *Lignes directrices* prévoient un partage où les 2/3 du coût des études sont assumés par l'Entente et le 1/3 restant par le propriétaire.

Le projet de convention a été préparé pour encadrer l'octroi de l'aide financière provenant de l'Entente qui sera versée par la Ville et la réalisation des études relatives au cadre bâti, d'une part et au paysage, d'autre part.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0726 - Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (arrondissement Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DESCRIPTION

Le projet de convention prévoit l'octroi par la Ville de l'aide financière provenant de l'Entente sur le développement culturel, les modalités du partage des coûts des études, la répartition entre les propriétaires de leur part, la supervision des études par un comité de suivi (du choix des consultants au dépôt des rapports finaux) ainsi que le versement des honoraires aux consultants.

L'entente prévoit que la Ville accorde une aide financière de 40 000 \$ alors que les propriétaires, le CHUM et les Hospitalières de Saint-Joseph qui interviennent au contrat, contribuent ensemble pour 20 000 \$. Toutefois, si les coûts des études s'avéraient plus élevés, le montant de l'aide financière maximale autorisé par le comité de gestion de l'Entente est de 45 000 \$ tel qu'il apparaît sur la recommandation de crédits en pièce jointe. La contribution maximale des propriétaires, répartie entre eux, pourra donc s'élever à 22 500 \$. Comme l'entente prévoit la possibilité que les coûts dépassent les estimés, la Ville pourra donc disposer au besoin d'un montant additionnel de 5 000 \$ et les propriétaires seront invités à augmenter leur participation en conséquence, soit d'un montant de 2 500 \$,

pour un total de 67 500 \$. Le cas échéant, un addenda à la convention sera préparé et présenté avec un nouveau sommaire décisionnel au comité exécutif concernant la contribution additionnelle de 5 000 \$ de l'Entente.

Le projet de convention prévoit que le CHUM fera réaliser les études. Un comité de suivi composé de représentants de la Ville, du ministère de la Culture et des Communications, du CHUM et des Hospitalières de Saint-Joseph, aura la responsabilité de s'assurer qu'elles seront réalisées de manière satisfaisante et il formulera des recommandations relativement au paiement des consultants à la lumière de l'avancement des travaux conformément aux termes de la convention.

Le CHUM, à titre d'organisme public, se doit de respecter les règles en vigueur relativement à l'octroi des contrats. Trois consultants reconnus seront invités pour chacune des études, soit d'une part, l'étude de l'évolution du cadre bâti de l'ensemble des bâtiments que l'on trouve sur le site et d'autre part, l'étude du paysage du lieu dans le contexte de sa participation au paysage du mont Royal.

JUSTIFICATION

Le projet de convention permettra d'encadrer l'octroi d'une aide financière par la Ville aux fins de la constitution de la documentation préalable nécessaire à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'Hôtel-Dieu. Cette évaluation qui portera sur l'ensemble des composantes du site de l'Hôtel-Dieu sera un outil précieux tant pour les planificateurs et concepteurs des interventions à venir sur le site que pour les instances décisionnelles qui auront à statuer sur son devenir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution maximale de la Ville de 45 000 \$ est faite dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

Conformément aux *Lignes directrices relatives au financement partagé des études constituant la documentation préalable requise dans le cadre du Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu*, la contribution financière de l'Entente correspond 66 % du coût des études. Le CHUM assume l'autre part avec la participation des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph.

Coût total estimé de l'étude : 60 000 \$

Recommandation de crédit : **09-5.1.2-611**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à la protection du patrimoine bâti et paysager du mont Royal. Les études sont l'assise de la démarche d'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu. L'énoncé qui en résultera alimentera les projets de recyclage du complexe hospitalier du CHUM. Cette démarche s'inscrit pleinement en accord avec le principe du développement durable reconnu par l'UNESCO qui prévoit la sauvegarde des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications corporatives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

réalisation des études constituant la documentation préalable au processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de l'Hotel-Dieu et du couvent des Hospitalières de Saint-Joseph : automne 2013 - hiver 2014

- tenue du processus d'évaluation : hiver 2014
- dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de l'Hotel-Dieu et du couvent des Hospitalières de Saint-Joseph : été 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Céline BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élaine M GAUTHIER
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-8399
Télécop.: 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-0049
Date d'endos. : 2013-08-29

Dossier # :1133751016



Dossier # : 1130634006

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social; confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$.

Je recommande :

- de réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires ainsi que son siège social.

- de confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$, soit la valeur aux livres.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2013-08-30 12:13

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1130634006

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social; confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu des coûts de location de son siège social, et de la dispersion de ses activités et services sur trois emplacements, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) élabore actuellement un projet de construction sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue St-Denis et du boulevard Rosemont. Cet emplacement, soit le lot 2 333 647, d'une superficie de 5 819 m², appartient à la Ville de Montréal.

Le projet de l'OMHM comprendra quelque 200 logements sociaux et communautaires pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, qui seront réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce projet résidentiel sera couplé à une partie non résidentielle d'environ 6 500 mètres carrés, qui abritera le nouveau siège social de l'OMHM, des espaces commerciaux ainsi que des espaces aménagés sur le parvis de l'immeuble pour la Corporation de Gestion des marchés publics de Montréal. Ce projet s'inscrit dans le concept de mise en valeur élaboré en 2006 pour l'ensemble du site des anciens ateliers municipaux Rosemont.

Compte tenu du besoin de relocaliser son siège social, et de l'intérêt d'intégrer à ce projet une composante résidentielle, l'OMHM souhaite que les budgets de subvention nécessaires pour réaliser le projet dans le cadre du programme AccèsLogis soient réservés dès que possible. La Direction de l'habitation est prête à inclure ce projet dans la programmation 2010 - 2013. Cependant, pour que des budgets puissent être réservés, l'OMHM doit démontrer que le terrain visé par le projet lui est officiellement réservé.

Le projet chemine à la Ville depuis mars 2011. Le directeur général de l'OMHM avait alors transmis une lettre d'intérêt au directeur général de la Ville, signalant son intérêt de réaliser son siège social et un projet d'habitation pour personnes âgées sur le site du métro Rosemont. Depuis cette date, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) accompagne l'OMHM dans la planification du projet pour éventuellement préparer la transaction immobilière.

À ce jour, diverses analyses et études préparatoires ont été produites dans le but de faire avancer ce projet, notamment:

- une analyse de la Société de transport de Montréal (STM) concernant l'intégration de l'édicule, tant au plan architectural qu'électromécanique (novembre 2011);
- un rapport d'étape du potentiel de développement du site préparé par les architectes de la firme Lapointe Magne (avril 2012);
- une analyse par la STM du réseau d'autobus de la station Rosemont concluant à la nécessité de maintenir l'emplacement et la géométrie de la boucle d'accès des autobus, adjacente à la station de métro (mai 2012);
- des analyses financières déposées par le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier (décembre 2012);
- des études de viabilité préparées par Lapointe Magne (janvier et avril 2013).

Depuis deux ans, de nombreuses réunions de coordination ont eu lieu avec les divers partenaires impliqués dans le projet, soit : la STM, l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, la Direction des transports, la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, les architectes de la firme Lapointe Magne, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, la DSTI, la Direction de l'habitation et l'OMHM, afin de définir le projet.

Le projet proposé est conforme aux grands paramètres du règlement P-06-032 régissant le site et respecte les principes d'aménagement mis de l'avant par l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie dans le concept de mise en valeur proposé en 2006 pour l'ensemble du site des anciens ateliers municipaux, notamment l'intégration des installations de la STM (édicule du métro, boucle d'autobus et terminus), la construction de logements communautaires dans un bâtiment à vocation mixte comprenant des espaces pour l'emploi et des services de proximité aux premiers étages, ainsi que la présence d'un parvis, en interface avec le boulevard Rosemont, le tout sur un site particulièrement bien desservi par le transport en commun.

Le projet proposé est complexe notamment à cause des exigences de la STM concernant l'intégration de l'édicule du métro (ceci implique l'introduction d'un ascenseur donnant accès aux quais), ainsi que le maintien de la boucle d'autobus. Cette configuration constitue une contrainte importante pour la conception et la construction du futur bâtiment. Les surcoûts, causés notamment par ces demandes de la STM, sont estimés à quelque 4,8 M\$.

En juin 2012, ce projet a été présenté par la DSTI au Comité stratégique en immobilier, afin de vérifier si la Ville était d'accord à ce que le terrain soit dédié au projet de l'OMHM. La réponse du Comité avait été positive; cependant, le Comité avait statué que toute transaction immobilière de gré à gré avec l'Office devait se faire sur la base de la juste valeur marchande. Cette valeur avait été estimée entre 4,8 M\$ et 5,2 M\$ par la DSTI, en octobre 2011. (N.B. Une mise à jour de cette évaluation est en cours à la DSTI; voir son intervention ci-jointe).

Le prix de vente d'un terrain est généralement établi par la Ville sur la base de la valeur marchande, de laquelle sont soustraits les surcoûts de construction. Par ailleurs, la *Politique de vente de terrains municipaux* pour la réalisation de logements sociaux et

communautaires, adoptée par le comité exécutif en 2002, prévoit une formule de réduction du prix dans le cas de logements sociaux. Les contraintes inhérentes au site du métro Rosemont doivent être prises en compte dans l'analyse de viabilisation du projet. Les analyses financières préparées par le groupe Bâtir son quartier pour l'OMHM, en décembre 2012, se sont basées sur l'hypothèse d'une vente à la valeur aux livres, soit 196 649 \$.

Le présent sommaire propose, d'une part, de réserver l'emplacement du métro Rosemont pour permettre la réalisation du projet de l'OMHM et, d'autre part, de confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$, soit la valeur aux livres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0316 (2007-05-28) à l'effet d'adopter deux projets de règlement, soit le P-06-032 et le P-04-047-29 concernant la mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont.

CE02 0095 (2002-02-02) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

DESCRIPTION

La mise en réserve demandée concerne le lot 2 333 647, d'une superficie de 5 819 m². Ce terrain est situé à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, sur le site de la station de métro Rosemont.

Le projet de construction de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour lequel cette réserve est demandée, comprendra quelque 200 logements sociaux et communautaires pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, qui seront réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce projet résidentiel sera couplé à une partie non résidentielle d'environ 6 500 mètres carrés, qui abritera le nouveau siège social de l'OMHM, des espaces commerciaux ainsi que des espaces aménagés sur le parvis de l'immeuble pour la Corporation de Gestion des marchés publics de Montréal.

Le prix de vente proposé est de 196 649 \$, soit la valeur aux livres, afin d'assurer la viabilité financière de l'ensemble du projet prévu (le détail du calcul du prix de vente apparaît à la section Impacts financiers).

JUSTIFICATION

La mise en réserve de cet emplacement en faveur de l'OMHM et la confirmation du prix de vente à 196 649 \$ permettront à la Direction de l'habitation de réserver les budgets requis pour le projet dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La mise en réserve permettra également à l'OMHM de compléter le concept architectural de son projet, notamment pour tenir compte de toutes les exigences de la STM relativement à l'intégration de l'édicule du métro et de préparer les plans et devis pour la construction. Jusqu'à présent, c'est l'OMHM qui a financé la majorité des études et analyses qui ont été élaborées. Dès l'approbation préliminaire de la subvention, des fonds pourront être libérés à même les budgets AccèsLogis pour permettre la poursuite des études et la réalisation des plans.

Le programme AccèsLogis est administré par la Direction de l'habitation sur le territoire de l'agglomération à titre de mandataire de la SHQ. Plusieurs étapes sont requises pour arriver à l'engagement définitif de la subvention et le début de la construction, la première étant l'approbation préliminaire de cette subvention, qui ne pourra se faire que lorsque le terrain aura été réservé. Suivront ensuite l'étape de l'engagement conditionnel des subventions ainsi que l'étape de la préparation des plans et devis et le lancement d'un appel public de soumissions pour choisir l'entrepreneur qui sera chargé de la construction. Entre 18 et 30 mois pourraient être requis pour compléter toutes ces étapes.

En ce qui concerne l'implantation du siège social de l'OMHM, il s'agira de la consolidation, sur un même site, des activités de trois centres de services (incluant le siège social situé au 415 rue Saint-Antoine ouest) actuellement répartis dans trois immeubles distincts. Présentement, l'OMHM est locataire d'espaces dans ces immeubles. Il est important pour l'OMHM de savoir que le site du métro Rosemont lui sera réservé afin de pouvoir négocier le renouvellement des baux requis en tenant compte de l'échéancier prévu pour la réalisation du projet.

Par ailleurs, l'ajout de quelque 6 500 mètres carrés d'espaces pour bureaux et commerces augmentera le niveau d'achalandage de la station de métro. À la présence des 200 employés du siège social de l'OMHM s'ajoutera l'affluence des quelque 20 000 personnes par année qui ont recours aux différents services offerts par l'OMHM. L'accessibilité au public a d'ailleurs été un élément majeur qui a pesé dans le choix du site par l'OMHM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 17 mai 2013, l'OMHM a déposé une lettre d'intention à la DSTI en vue de l'acquisition du site. Le prix offert est au montant de 196 000 \$. La DSTI avait été informée, lors de rencontres au début de 2013, des paramètres de viabilisation du projet. Les coûts globaux de réalisation du projet sont estimés à près de 70 M\$. La partie résidentielle bénéficiera de près de 24 M\$ de subventions dans le cadre du programme AccèsLogis. Par ailleurs, les retombées fiscales sont de l'ordre de 780 000 \$ par année pour la municipalité et plus de 430 000 \$ en permis de construction.

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux*, déjà citée, le prix de vente des immeubles municipaux pour fins de logements sociaux et communautaires est fixé à 75 % de leur valeur marchande avec un plafond de 8 000 \$ par logement pour les projets destinés aux personnes âgées en légère perte d'autonomie. Dans le cas présent, le plafond de 8 000 \$ par logement se traduirait par un prix de vente de 1 600 000 \$ (8 000 \$ par logement X 200 logements).

Tel que prévu à la *Politique de vente de terrain s municipaux*, de ce prix seront déduits les surcoûts causés par les conditions défavorables des sols, par exemple les coûts reliés à la réhabilitation des sols et aux contraintes géotechniques. Il est proposé également de déduire du prix de vente les coûts reliés à l'intégration du projet à l'édicule du métro, soit un montant estimé à 4,8 M\$.

En ce qui concerne la déduction pour la réhabilitation des sols, la Direction de l'habitation, se basant sur une étude d'Inspec-sol Inc réalisée en février 2007, estime de façon préliminaire que les surcoûts seraient de l'ordre de 212 000 \$. Une étude complémentaire sera toutefois requise pour confirmer cette conclusion. En ce qui concerne les conditions géotechniques, seule une étude sommaire a été réalisée ; une nouvelle étude portant spécifiquement sur le projet de construction devra être faite. Compte tenu des autres projets réalisés récemment à proximité, il est à prévoir que l'excavation du roc engendrera des surcoûts. Ces divers coûts à déduire, qui seront précisés prochainement, seront considérés et détaillés lors de la recommandation de vente pour l'emplacement.

En ce qui concerne la partie non résidentielle du projet (soit les espaces de bureaux de l'OMHM, l'espace commercial au rez-de-chaussée, et le parvis réservé pour le marché public), la valeur marchande du terrain attribuable à ces espaces pourrait représenter une somme de l'ordre de 1,8 M\$.

Le tableau ci-après indique que les surcoûts reliés au projet dépassent largement le prix de vente du terrain incluant la valeur attribuable à la partie non résidentielle. C'est pour cette raison que le prix de vente proposé est au montant de la valeur aux livres, soit 196 649 \$.

	1. Prix d'acquisition -partie résidentielle, selon la politique de vente	1,6 M \$ (soit 8 000 \$ x 200 logements)
plus	2 Prix d'acquisition - partie non résidentielle	1,8 M \$ (estimé préliminaire)
moins	3. Coût estimé de la réhabilitation des sols	212 000 \$ (étude complémentaire à venir)
moins	4. Coût estimé des contraintes géotechniques	estimé à venir pour les coûts d'excavation du roc
moins	5. Surcoûts estimés pour l'intégration au métro	4 800 000 \$ (étude Lapointe, Magne janvier 2013)
	Prix de vente net	(1,6 M \$) environ <i>(avant études et estimés complémentaires)</i>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet résidentiel de l'OMHM se réalisera au coeur d'un secteur «TOD» (Transit-Oriented Development), où ont été construits au cours des dernières années plusieurs projets résidentiels importants, permettant à leurs résidents de se rapprocher des moyens de transport en commun. Avec l'ajout des 200 logements proposés par l'OMHM, l'indice de densité du site atteindrait 193 logements à l'hectare, ce qui dépasse le seuil minimal de 150 logements par hectare identifié par le Plan métropolitain d'aménagement et du développement (PMAD) pour les TOD. La partie non résidentielle du projet vient aussi contribuer à la bonification du TOD.

Le projet permettra également de consolider la trame urbaine du site des anciens ateliers municipaux et d'utiliser des infrastructures déjà en place. Par ailleurs, l'arrondissement souhaite que le projet mette l'accent sur le développement durable et qu'une certification LEED puisse éventuellement être envisagée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra de répondre aux besoins d'espace de l'OMHM et d'améliorer l'efficacité de ses services en centralisant ses activités. Par ailleurs, l'ajout de logements sociaux pour aînés répond à un besoin important dans cet arrondissement et les secteurs riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation préliminaire (réservation du budget et des unités dans le cadre du programme AccèsLogis) : septembre 2013

Engagement conditionnel de la subvention : décembre 2013

Engagement définitif de la subvention : décembre 2014

Acquisition du terrain : hiver 2015

Mise en chantier du projet : printemps 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q. c. C-11.4) et aux encadrements administratifs. Le présent dossier porte sur la mise en réserve d'un emplacement municipal en vue de sa

vente éventuelle à l'OMHM. Une telle décision relève de la compétence du comité exécutif de la Ville. La vente éventuelle du terrain en question nécessitera toutefois une décision du conseil municipal.

- Il faut noter qu'il s'agit d'un processus différent d'une réserve à des fins publiques imposée sur une propriété qui n'appartient pas à la Ville, qui s'effectue en vue d'une éventuelle acquisition par la municipalité, conformément à la loi sur l'expropriation du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gilles GALIPEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

Tél : 872-9513

Télécop.: 872-3883

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Chef de division

Tél : 514-872-2848

Télécop. : 514 872-3883

Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130634006

CE : 30.002

2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131351002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser l'utilisation du budget disponible du projet de murale de l'avenue du Parc à la réalisation de la murale «Michel Tremblay» dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'organisme MU.

Autoriser l'utilisation du budget disponible du projet de murale de l'avenue du Parc à la réalisation de la murale «Michel Tremblay» dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'organisme MU.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2013-09-18 14:09

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
services regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1131351002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser l'utilisation du budget disponible du projet de murale de l'avenue du Parc à la réalisation de la murale «Michel Tremblay» dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'organisme MU.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a soutenu de nombreux projets de prévention et sensibilisation en rapport avec les graffitis. L'objectif vise à appuyer financièrement des projets de prévention et de sensibilisation dans une approche de mobilisation et de concertation visant une meilleure prise en charge par les milieux concernés par ce phénomène qui interpelle particulièrement les jeunes.

La murale sur l'avenue Parc (coin Van Horne), l'un des projets soutenu en 2013 n'a pas été réalisée tel que prévu. Le projet a débuté en 2009 et avait pour but d'embellir ce secteur névralgique de Montréal. Les membres de la communauté commerçante avaient contacté l'organisme MU pour réaliser une murale à l'intersection de l'avenue du Parc et de l'avenue Van Horne, qui visait à atténuer les graffitis dans cette zone. Cette murale devait souligner la contribution des communautés culturelles et artistiques à la vitalité de l'avenue du Parc et du quartier Mile-End dans le cadre de la revitalisation du secteur et de la lutte aux graffitis.

Ce projet de murale devait être réalisé en 2012. L'organisme MU avait obtenu l'accord de principe du propriétaire pour la réalisation de murale sur son bâtiment. Un soutien financier de 55 000 \$ (Ville et arrondissement) a été accordé à l'organisme MU pour la réalisation de cette murale. L'organisme MU a entrepris de nombreuses démarches et a réalisé plusieurs étapes permettant de préparer le mur pour la réalisation de ce projet (appel de candidatures, la tenue d'un jury, l'érection d'échafaudages et les travaux préparatoires). Les travaux préparatoires ont engagé des dépenses de 25 000 \$. Ces dépenses ont été entièrement assumées par le soutien financier de la Ville et de l'arrondissement.

Suite à une divergence entre les spécificités du projet et les attentes de la communauté, le projet ne s'est pas réalisé. Dans les faits, les thèmes et les maquettes proposés n'ont pas reçus le consensus du jury, du propriétaire et de la communauté immédiate. Ce faisant, la communauté a décidé de ne plus soutenir financièrement ce projet et la murale ne s'est pas réalisée en 2012.

En 2013, suite à de nouvelles discussions entre MU et le propriétaire, le projet de la murale sur l'avenue du Parc a été relancé. En mai dernier, un soutien financier additionnel de 20 000 \$ (Ville et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal) a été accordé à l'organisme MU pour finaliser ce projet. Malheureusement, le 31 juillet dernier, le propriétaire a informé MU

qu'il se retirait définitivement du projet et ne permettrait pas l'utilisation de son mur pour réaliser une murale.

Le soutien financier (2012 et 2013) provenant de la Ville et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal totalise 75 000 \$, il faut soustraire les dépenses encourues de 25 000 \$, le montant disponible pour la réalisation d'un autre projet est de 50 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0752 : d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$, pour l'année 2013, aux organismes ci-après désignés (MU – 15 000 \$ - projet Murale sur l'avenue du Parc : phase 2).

CE13 0489 : D'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

CE12 0639 : d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Direction de la propreté et du déneigement, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Direction de la propreté et du déneigement.

CM12 0558 : Accorder un soutien financier de 105 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Murale Urbaine (MU), pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme de propreté 2011-2015.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir réaliser un nouveau projet de Murale en 2013, l'organisme MU a effectué des démarches auprès de propriétaires afin de proposer une murale dans le cadre du nouveau thème hommage à un bâtisseur «Michel Tremblay», un apport important à la littérature québécoise et monsieur Tremblay a donné son accord.

Trois (3) murs potentiels ont été identifiés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de recevoir ce projet en 2013, leurs propriétaires ont tous accepté de voir réaliser ce projet. Le choix privilégié par l'organisme MU demeure le mur adjacent (5130 rue Saint-Hubert) à l'école (visibilité) mais des travaux sont en réalisation pour le réaménagement de la cour d'école, ce qui pourrait nuire à la réalisation de la murale. L'organisme attend prochainement une réponse de la Commission Scolaire De Montréal (CSDM) pour partager l'espace. Dans le cas d'un refus, deux autres lieux sont possibles, la première est le 4575 Saint-Dominique et la deuxième est le 4548 rue Henri-Julien.

JUSTIFICATION

Il s'agit de réaliser un autre projet dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2013. Ce projet de murale «Michel Tremblay» permet de rendre hommage à un artiste «bâtisseur culturel de Montréal». Le Programme graffiti est une action municipale complémentaire qui permet non seulement de modifier les comportements mais permet aux arrondissements de voir que leurs actions s'inscrivent dans un effort collectif, ce qui encourage leurs efforts, réduit le risque de récidives sur des murs identifiés comme étant problématiques, embellir et permet de présenter des formes d'expression urbaine acceptables et améliorer la qualité de vie des citoyens. De plus, cette murale souligne le travail d'une vie d'une personnalité qui a marqué l'imaginaire de toute une société.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants ont déjà été accordés dans le cadre d'un autre projet. Les budgets restants du projet de murale de l'avenue du Parc seront alloués à ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets appuyés s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment dans le volet «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels» par Action 13 : Aménager des quartiers durables, bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture, et en art public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme planifie une inauguration de cette murale en début du mois de novembre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1/ Début des travaux : septembre 2013.

2/ Tableau des délais :

Activités/services	Durée
Réalisation de la Murale	6 semaines
Ateliers d'art murale	3 heures
Inauguration de la murale avec tous les partenaires (date à déterminer)	1 à 2 heures

3/ Fin des travaux (si température favorable) : novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Marie-Eve BONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Raymond CARRIER
Conseiller en planification

Tél : 514 872-9353
Télécop.: 514 868-3692

André HAMEL
CHEF DE DIVISION Division propreté
d'enneigement et concertation des
arrondissements

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 514-868-3692
Date d'endos. : 2013-09-04

Dossier # :1131351002



Dossier # : 1130138001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de l'événement « Mise au jeu 2013 » le mardi 1er octobre 2013, de 15 h à 23 h, et autoriser l'occupation du domaine public afférente sur la Place des festivals et sur les rues en périphérie identifiées selon le plan joint au sommaire. Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance, relativement à la présentation de cet événement.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'autoriser la tenue de l'événement «Mise au jeu 2013 » le 1er octobre 2013, de 15 h 00 à 23 h 00 ;
- d'autoriser l'occupation du domaine public selon le plan et l'horaire joints au sommaire (incluant le montage et démontage de l'événement);
- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et la Fondation du Club de hockey canadien pour l'enfance, pour la réalisation de l'événement « Mise au jeu 2013 », le mardi 1er octobre 2013;

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-16 14:24

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1130138001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de l'événement « Mise au jeu 2013 » le mardi 1er octobre 2013, de 15 h à 23 h, et autoriser l'occupation du domaine public afférente sur la Place des festivals et sur les rues en périphérie identifiées selon le plan joint au sommaire. Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance, relativement à la présentation de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Ligue nationale de hockey (LNH) célèbre le lancement de la saison de hockey en présentant un événement grand public appelé « Mise au jeu ». Cette année, la Ville de Montréal a été choisie par la LNH. Celle-ci s'est associée à la Fondation des Canadiens pour l'Enfance pour présenter l'événement. Les villes de Toronto (2012) et Winnipeg (2011) ont également eu le privilège d'accueillir l'événement. La Mise au jeu se tiendra le 1er octobre prochain à la Place des festivals, à l'occasion du match d'ouverture des Canadiens contre les Maple Leafs de Toronto au Centre Bell.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'événement « Mise au jeu 2013 » offrira gratuitement au public plusieurs ateliers sportifs, éducatifs et du divertissement en collaboration avec Hockey Québec et le Club de hockey Canadien. Un spectacle musical avec des artistes de renommée internationale sera présenté, suivi de la diffusion en direct du match d'ouverture des Canadiens sur des écrans géants. Le réseau CBC télédiffusera en direct des séquences de l'événement en provenance de Montréal. L'animation se fera en français et en anglais (à l'exception de certaines petites portions en direct des studios de CBC). Une description en français de la partie de hockey entre les Canadiens de Montréal et les Maple Leafs de Toronto sera présentée sur les écrans géants (bande audio RDS). Des séances photos sont également prévues avec des anciens joueurs de la LNH, ainsi qu'avec la mascotte des Canadiens, Youppi. Les services du producteur d'événements Evenko ont été retenus afin d'assurer la production et le bon déroulement de l'événement. L'achalandage prévu est estimé à près de 20 000 personnes. Depuis sa création en 2000, la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance a remis 16,5 M\$ à plus de 500 organismes œuvrant pour le bien-être des enfants les plus vulnérables à travers le Québec. La Fondation a pour objectif d'encourager et de supporter

l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie par l'activité physique et la bonne nutrition. Les revenus provenant de la vente des concessions alimentaires et de rafraîchissement lors de la Mise au jeu 2013 serviront de collecte de fonds pour la Fondation.

Les dérogations pour permettre la vente et permettre l'utilisation d'appareil d'amplification sonore ont été présentées au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Ville-Marie le 11 septembre dernier.

JUSTIFICATION

Cet événement fédérateur à caractère sportif, en plein coeur de Montréal, en plus d'animer le centre-ville, favorisera la cohésion sociale.

Le comité des Célébrations du 375e, en partenariat avec Evenko et le Club de hockey Canadien, tente actuellement de convaincre la LNH de tenir son très populaire match extérieur « La Classique hivernale » dans notre métropole en 2017. L'événement Mise au jeu 2013 est l'opportunité idéale pour Montréal et ses partenaires de démontrer à la LNH leur expertise en matière de production d'événements d'envergure. Plusieurs autres villes nord-américaines sont également dans la course pour organiser cet événement dans leur ville. Les retombées sociales, économiques et touristiques reliées à cet événement sont importantes. « La Classique hivernale » apportera un rayonnement international à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts techniques et logistiques sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés et sont évalués à moins de 50 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La présentation de la Mise au jeu 2013 s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais;
- L'organisme est très engagé auprès de la communauté et favorise la participation du milieu;
- La Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance et ses partenaires encouragent et favorisent la pratique et le développement du hockey au Québec;
- La Mise au jeu servira notamment de plate-forme pour sensibiliser le grand public aux programmes de formation des entraîneurs offert par Hockey Québec et le Club de hockey Canadien;
- Toutes les activités offertes dans le cadre de cet événement sont accessibles à tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réseau de télé CBC diffusera en direct des séquences de l'événement en provenance de Montréal et, par conséquent, Montréal bénéficiera d'un rayonnement à l'échelle canadienne. Également, cet événement permettra à Montréal de se démarquer pour l'obtention de la Classique hivernale 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications. Le promoteur prépare également un plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination;

- Présentation de l'événement;
- Rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Cet événement nécessite un soutien technique de moins de 50 000 \$. À cet effet, l'approbation du protocole d'entente relève de comité exécutif et cette entente doit être conforme à la Politique de gestion contractuelle.

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Luc DENIS)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop.: 514-872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Chef de division Entreprises et événements culturels

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-08-29

Dossier # :1130138001



Dossier # : 1130577011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er octobre au 27 novembre 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-08 21:00

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130577011

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er octobre au 27 novembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la septième programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire #1130577009, comité exécutif du 4 septembre 2013, approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2013.

- **CE13 1015**, du 3 juillet 2013, approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2013;

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 1er octobre au 27 novembre 2013. Ces événements sont :

- Cérémonie de lever de drapeau : Fête nationale de la Chine;
- Bioblitz;
- Fête du Double Dix;
- Collecte des manières dangereuses et électroniques pour les ICI;
- Marche des zombies;
- Journée de retour de contenants - Pro-consigne Québec;
- Annual Commemorative 5/10km Run/Walk;
- Montréal Marche pour la Santé Mentale;
- Tour du Mont-Royal Brébeuf;
- D'ACCORD pour le Mont-Royal;

- Jour du Souvenir;
- État d'urgence.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
Pour Alexandra COURT, chef de division

Tél : 514 872-3911

Télécop.: 514 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Dir associe - cinema, festivals et evenements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-09-04

Dossier # :1130577011



Dossier # : 1136242017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informier le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 400 \$ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 400 \$ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro et autoriser un virement de crédit au budget d'opération.

Signé par Jacques CHAN **Le** 2013-08-21 11:24

Signataire :

Jacques CHAN

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136242017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 400 \$ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la programmation annuelle 2013-2014 des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro, des rencontres littéraires s'y dérouleront du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 inclusivement et permettront un accès gratuit à des rencontres d'auteurs pour nos citoyens. L'arrondissement favorise ainsi, par cette programmation, l'accessibilité pour la population aux événements littéraires.

Une subvention de 2 400 \$ a été reçue du Conseil des Arts du Canada, pour la réalisation des activités bibliothèques prévues dans le cadre de la programmation annuelle 2013-2014. Cette somme sera déposée puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2013, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1121149005 - Résolution du CA12 29 0295 - 1er octobre 2012:

- QUE le conseil d'arrondissement prenne acte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 3 000 \$ dans le cadre du programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro;

- QUE le conseil d'arrondissement autorise un virement de crédit de cette somme au budget de fonctionnement, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV – Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention du Conseil des Arts du Canada d'un montant de 2 400 \$ et autoriser le virement de crédit au budget d'opération 2013, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

JUSTIFICATION

Il s'agit d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 400 \$ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et Roxboro, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2013, afin de tenir compte de la réception de cette subvention d'un montant de 2 400 \$, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 2 400 \$ du Conseil des Arts du Canada :
Le montant de cette subvention a été déposé dans le poste budgétaire 01-387-2-V07
Activités culturelles (transferts cond.) - # reçu BA2013-04060
Clé comptable SIMON : 2420.0010000.303115.07231.46370.016655 0000.
000000.000000.000000.000000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.
Clé comptable SIMON : 2420.0010000.303115.07231.54506.014472 0000.000000.000000
00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Louise ZAMPINI)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele PAQUET
secrétaire d'unité administrative - pour
Louise Zampini, chef de division - Culture,
bibliothèques et développement social

Tél : 514-620-4181

Télécop.: 620-5503

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social

Tél : 514-624-1334

Télécop. : 514 624-1127

Date d'endos. : 2013-08-14

Dossier # :1136242017



Dossier # : 1130879003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2 100 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation du spectacle Hansel et Gretel, une production du théâtre La Roulotte. Autoriser un budget de dépense et de revenus équivalent à 2 100 \$.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'accepter un revenu supplémentaire de 2 100 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation du spectacle Hansel et Gretel, une production du théâtre La Roulotte;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 2 100 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-16 20:34

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130879003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2 100 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation du spectacle Hansel et Gretel, une production du théâtre La Roulotte. Autoriser un budget de dépense et de revenus équivalent à 2 100\$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte se promène dans les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 54 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. La Direction de la culture et du patrimoine assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1924 28 novembre 2012 : Accepter un revenu supplémentaire de 1 900 \$, plus taxes, de la Société de la Place des arts pour la présentation d'une représentation du spectacle Peter Pan, une production du Théâtre La Roulotte et'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 1 900 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;

DESCRIPTION

À l'été 2013, la Direction de la culture et du patrimoine, qui assume la gestion de La Roulotte, a reçu une demande de la Société de la Place des Arts de Montréal et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation supplémentaire en dehors des ententes avec les arrondissements du spectacle *Hansel et Gretel*. Après vérification de la disponibilité de l'équipe de production (comédiens et techniciens), nous avons conclu une entente pour la présentation d'une représentation d'*Hansel et Gretel* le 25 août à 14 h sur l'Esplanade de la Place des arts.

Le contrat conclu avec la PDA et le partenariat du Quartier des spectacles couvre la totalité

des dépenses occasionnées par cette représentation supplémentaire. Le présent sommaire vise donc à accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses à la Direction de la culture et du patrimoine pour lui permettre de couvrir ces dépenses additionnelles non prévues à son budget.

JUSTIFICATION

Quarante-huit représentations étaient prévues dans les parcs des arrondissements pour le spectacle *Hansel et Gretel* de La Roulotte à l'été 2013. Cette représentation supplémentaire a permis aux jeunes comédiens participants de bénéficier de revenus supplémentaires et de la visibilité accordée par la PDA par la couverture médiatique de l'événement. La promotion croisée du Théâtre La Roulotte, de la PDA et du Partenariat du Quartier des spectacles a permis de développer leurs publics respectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Société de la Place des Arts de Montréal a versé à la Ville un montant de 2 414,48 \$, taxes incluses, correspondant aux cachets d'artistes pour l'achat d'une représentation d'*Hansel et Gretel*, une production de La Roulotte.

Budget additionnel - Revenus	2013
	2 100 \$
Budget additionnel - Dépenses	2013
Cachet d'artistes, redevances concepteurs, metteur en scène et adaptation texte (54 506)	1 800 \$
Location d'équipements techniques	300\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette représentation supplémentaire du spectacle *Hansel et Gretel* a permis d'accroître la visibilité de La Roulotte qui constitue un des éléments forts de la programmation estivale de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'activité a été faite au travers les différents outils de communication du théâtre La Roulotte ainsi que des outils de la PDA et du Partenariat du Quartier des spectacles. Ceci correspond pour chacun à un site Internet, une page Facebook, un dépliant ou magazine estival.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-0023

Télécop.: 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Tél : 514-872-5592

Télécop. : 514 872-0981

Date d'endos. : 2013-09-05

Dossier # :1130879003

**Dossier # : 1133903025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la réhabilitation de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures, trottoirs, recouvrement de pavage, la construction d'un stationnement, l'agrandissement d'une terrasse en pavé de béton, la fourniture et l'installation de mobilier et d'une pergola, l'ajout d'éclairage, l'engazonnement et la plantation au Centre culturel de Pierrefonds - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense maximale de 497 085,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-13-17 (deux soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- 1) d'autoriser une dépense de 497 085,27 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures, trottoirs, recouvrement de pavage, la construction d'un stationnement, l'agrandissement d'une terrasse en pavé de béton, la fourniture et l'installation de mobilier et d'une pergola, l'ajout d'éclairage, l'engazonnement et la plantation au Centre culturel de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2) d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Excavations Super inc., le contrat ST-13-17 à cette fin, soit au montant total de 497 085,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public de ce contrat;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel;

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement de crédit à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant de 100 000,00 \$ en provenance du programme Municipalités Amies des Aînés (MADA) vers le programme de protection des bâtiments spécifiquement pour le Centre culturel de

Pierrefonds, et ce, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques CHAN **Le** 2013-09-03 10:12

Signataire :

Jacques CHAN

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133903025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la réhabilitation de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures, trottoirs, recouvrement de pavage, la construction d'un stationnement, l'agrandissement d'une terrasse en pavé de béton, la fourniture et l'installation de mobilier et d'une pergola, l'ajout d'éclairage, l'engazonnement et la plantation au Centre culturel de Pierrefonds - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense maximale de 497 085,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-13-17 (deux soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 septembre 2012, le conseil municipal adoptait le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015. L'adoption de ce plan d'action permettra aux arrondissements de mieux servir nos concitoyens, notamment, les personnes âgées.

Le plan d'action fait suite à une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés et la Ville de Montréal. Dans les limites du partage des compétences entre la Ville centre et les arrondissements, ce Plan propose une série d'actions concrètes regroupées autour de sept grands engagements. Il s'appuie sur les compétences qui relèvent du conseil municipal et, en ce sens, les engagements et les actions qui sont mentionnés, sont portés essentiellement par les directions centrales, les grands services municipaux et les organismes paramunicipaux.

Pour soutenir l'engagement des arrondissements envers les aînés, l'Administration a décidé de financer à même le 4,9 M\$ du PTI alloué aux projets capitalisables MADA tous les projets qui ont été présentés par les arrondissements au cours des deux dernières années dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-municipalités volet PIQM-MADA et qui n'ont pas été retenus par le MAMROT.

Un appel d'offres public (soumission ST-13-17) a été réalisé du 6 au 26 août 2013 inclusivement. Les avis ont paru à partir du 6 août 2013 dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 26 août 2013 et les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 29 0367 - Appuyer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalités Amies des aînés (MADA), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de réaliser le projet d'agrandissement de la terrasse extérieure située au Centre Culturel de Pierrefonds.

CA12 29 0013 - Autoriser Monsieur Dominique Jacob, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA), du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de réaliser le projet d'agrandissement de la terrasse extérieur située au Centre culturel de Pierrefonds.

DESCRIPTION

Le contrat ST-13-17 consiste en la réhabilitation de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures, trottoirs, recouvrement de pavage, la construction d'un stationnement, l'agrandissement d'une terrasse en pavé de béton, la fourniture et l'installation de mobilier et d'une pergola, l'ajout d'éclairage, l'engazonnement et la plantation au Centre culturel de Pierrefonds.

L'ouverture a été faite le 26 août 2013, deux (2) entrepreneurs ont déposé des soumissions (toutes taxes comprises):

Les Excavations Super inc.	497 085,27 \$ conforme
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	628 916,12 \$

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	Coût de base	Contingences	Total
Les Excavations Super inc.	451 895,70 \$	45 189,57 \$	497 085,27 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	571 741,93 \$	57 174,20 \$	628 916,12 \$
Estimation des professionnels (\$)	563 274,02 \$	56 327,40 \$	691 601,42 \$
Coûts moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			563 000,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			13,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			131 830,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			26,52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(194 516,15) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			(28,13) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			131 830,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			26,52%

Les validations requises à l'effet qu'aucun des soumissionnaires n'est sur la liste des entreprises déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la

Ville de Montréal ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé, Les Excavations Super inc. no de licence 147-5732-44, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 6 août 2013 avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Partie arrondissement **Provenance**

Projet 55713
Sous-projet 1355713-004

Imputation

Règlement d'emprunt CA29 0036
Projet Simon: 149452

6420-2010036-800800-07211-57201-000000-0000-149452-000000-17025-00000

Projet	SIMON	Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépenses
55713	149452	1355713-004	176 398,69 \$	184 418,64 \$	184 418,64 \$

Provenance

Projet 66513
Sous-projet 1366513-006

Imputation

Règlement d'emprunt CA29 0034
Projet Simon: 149450

6420-2010034-800800-07211-57201-000000-0000-149450-000000-22045-000000

Projet	SIMON	Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépenses
66513	149450	1366513-006	199 069,48 \$	208 120,14 \$	208 120,14 \$

Partie corporative - PTI-MADA Finances

Provenance

6101-7712045-802600-01909-57201-000000-0000-112522-000000-98001-00000
Projet 66513
Sous-projet 1366513-007

Imputation

Règlement d'emprunt parapauie
Projet Simon: 149451

6101.7712045.800800.07211.57201.000000.0000.149451.000000.22045.00000

Projet	SIMON	Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépenses
66513	149451	1366513-007	100 000,00 \$	104 546,49 \$	104 546,49 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Septembre 2013

Fin des travaux : Novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Super inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Certificat du trésorier (note) :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Amadou Lamine CISSÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction pour
le chef de division Infrastructures

Tél : 514 624-1231
Télécop.: 514 624-1333

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX
Chef de division Infrastructures

Tél : 514 624-1541
Télécop. : 514 624-1333

Date d'endos. : 2013-08-14

Dossier # :1133903025



Dossier # : 1135196002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 103 362,20 \$, en provenance du projet 36300 - Mises en valeur des immeubles patrimoniaux vers le projet 36420 - Programme de remplacement de véhicules - Culture, pour l'acquisition de deux camions-fourgons utilitaires Sprinter dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Mercedes-Benz Canada (CE11 0678).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
d'autoriser un virement budgétaire de 103 362,20 \$, en provenance du projet 36300 - Mises en valeur des immeubles patrimoniaux vers le projet 36420 - Programme de remplacement de véhicules - Culture, pour l'acquisition de deux camions-fourgons utilitaires Sprinter dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Mercedes-Benz Canada inc. (CE11 0678), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-11 14:22

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1135196002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 103 362,20 \$, en provenance du projet 36300 - Mises en valeur des immeubles patrimoniaux vers le projet 36420 - Programme de remplacement de véhicules - Culture, pour l'acquisition de deux camions-fourgons utilitaires Sprinter dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Mercedes-Benz Canada (CE11 0678).

CONTENU

CONTEXTE

Les acquisitions de documents des bibliothèques des neufs arrondissements de l'ex-Montréal transitent par le 3565 Jarry Est où ils reçoivent différents traitements afin de les rendre accessible aux usagers des bibliothèques de Montréal. Ces documents sont par la suite livrés aux bibliothèques qui en ont fait la sélection. De plus, dans le cadre des services offerts par les bibliothèques de Montréal, il est possible aux usagers de se prévaloir du service de prêts et de réservations universelles. Ce service permet à un usager de rapporter ou de réserver des documents dans n'importe laquelle des 44 bibliothèques participantes. Les documents empruntés doivent par la suite retourner à leur bibliothèque d'origine. La Division des activités regroupées gère le transport de tous ces documents à l'aide d'une flotte de cinq fourgonnettes. L'ajout d'une nouvelle bibliothèque (Du Boisé), l'ajout sous peu d'une autre (Marc-Favreau) ainsi que l'usure de deux des fourgonnettes du service entraîne la location d'une fourgonnette supplémentaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE11 1066 - 6 juillet 2011 - Autoriser une dépense de 53 993,16 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion-fourgon Sprinter 2011, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Mercedes-Benz Canada ;
 Résolution : CE11 0678 - 11 mai 2011 - De conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande, de véhicules polyvalents Mercedes Sprinter;
 d'accorder à Mercedes-Benz Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-111543 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

DESCRIPTION

Une entente-cadre numéro 637391 est intervenue respectivement entre la Ville de Montréal et Mercedes Benz Canada (CE 110678) pour une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande, de véhicules polyvalents de marque Sprinter, suite à l'appel d'offres public no. 11-11543 (2 soumissions)

Le personnel responsable du transport à la Division des activités regroupées dessert quotidiennement les bibliothèques de Montréal afin d'assurer le transport des nouvelles acquisitions effectuées par les bibliothèques participantes et de certains documents de type promotionnel devant être diffusés en bibliothèques. Ces véhiculent servent aussi à permettre la circulation des documents dans le cadre des opérations de prêts et de réservations universels. Pour effectuer ces opérations de transport, la Division des activités regroupées dispose actuellement d'une flotte de 5 fourgonnettes et en loue une sixième.

Pour procéder à l'acquisition des deux camions-fourgons, un virement budgétaire entre projets est nécessaire puisqu'il n'existe pas de sommes prévues à cette fin au sein du budget de fonctionnement de la Division des activités regroupées.

JUSTIFICATION

Ce remplacement est essentiel afin de poursuivre adéquatement les opérations de transport des nouvelles acquisitions effectuées par les bibliothèques participantes ainsi que des documents régis par le service de prêts et de réservation universels entre les bibliothèques de Montréal. Ce service couvre l'ensemble des arrondissements et est opérationnel tout au long de l'année. Il permettra de remplacer une des fourgonnettes Chevrolet Express 3500 datant de 2004 ainsi que de mettre fin à une location mensuelle. De plus, l'utilisation de camions-fourgons utilitaires Sprinter, de par leur configuration, permet de diminuer les risques d'accident de travail. Ces fourgonnettes permettent aussi de transporter un nombre plus élevé de boîtes et ce, de façon plus sécuritaire. Ainsi, il est possible de diminuer les allers retours tout en maximisant le nombre de boîtes ramassées et livrées aux bibliothèques et d'offrir un meilleur service aux usagers des bibliothèques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire pour l'acquisition de deux camions-fourgons utilitaires Sprinter est de 108 061,55 \$, taxes incluses, conformément à l'entente-cadre (637391) intervenue entre la Ville et Mercedes Benz Canada. Le montant net de ristourne est de 103 362,20 \$. Le virement budgétaire est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction de la culture et du patrimoine au projet 36420 - Programme de remplacement des véhicules après avoir opéré un virement budgétaire en provenance du projet 36300 - Mise en valeur des immeubles patrimoniaux.

La dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances, fonction finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les véhicules seront livrés tel que prévu au contrat pour 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte RAYMOND
Chef de section - Activités regroupées-
bibliothèques

Tél : 514-872-1542
Télécop.: 514 872-4911

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-08-19

Dossier # :1135196002

CE : 30.010
2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2013/09/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131353005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

Il est recommandé de recevoir le rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-12 08:33

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1131353005**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du 13 février 2013, le comité exécutif a exprimé le souhait qui lui soit déposé, semestriellement au lieu de trimestriellement, l'état des honoraires juridiques versés à chacune des firmes d'avocats externes par l'ensemble des instances décisionnelles, et ce, pour l'ensemble des dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0170 du 13 février 2013: de prendre acte du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

DESCRIPTION

Ce rapport relève les données du système SIMON classées par unité administrative (arrondissements et services municipaux), et par fournisseur pour quatre périodes, soit le mois courant, le dernier trimestre, l'année financière en cours et finalement, les douze derniers mois.

JUSTIFICATION

Ce rapport a été bâti à la demande du comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport fera état de la période du 1er août 2013 au 31 janvier 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sans objet

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

Tél : 872-4626
Télécop.: 872-2811

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-09-11

Dossier # :1131353005



Dossier # : 1131353006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er juin au 31 août 2013.

Déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er juin au 31 août 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-12 09:27

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131353006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er juin au 31 août 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1030 3 juillet 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004) pour la période du 1er mars au 31 mai 2013.
- CE13 0371 27 mars 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013.

DESCRIPTION

Ce rapport couvre la période du 1er juin au 31 août 2013. Il détaille 147 décisions pour des cadres dont 2 dossiers de création d'emplois, 11 créations de postes, 2 abolitions de postes, 127 nominations et 5 cessations d'emplois.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport couvrira la période du 1er septembre au 30 novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 4.1 du règlement RCE02-00: Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

Tél : 872-4626
Télécop.: 872-2811

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-09-12

Dossier # :1131353006